

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2024 - 2030



Table des matières

I.	Introduction.....	4
	Qu'est-ce qu'un PDALHPD?	4
	Le cadre réglementaire.....	4
	Les publics du plan	6
	Les enjeux de la démarche	7
II.	Synthèse de l'évaluation et du diagnostic	8
2.1	Des évolutions sociodémographiques qui impactent l'accès et le maintien au sein du logement des habitants.....	8
	Une attractivité qui accentue les difficultés d'accès au logement pour les ménages les moins aisés.....	8
	Des évolutions familiales qui nécessitent d'être appréhendées	8
	Une précarisation des ménages qui enraye les parcours résidentiels.....	9
2.2	Les parcours d'accès au logement autonome	9
	Un parc de logements dominé par les résidences principales occupées principalement par des propriétaires	9
	Un parc locatif social sous tension malgré les efforts déployés	10
	Des places en intermédiation locative qui permettent de répondre aux besoins mais dont la captation reste complexe	11
	Des structures d'hébergement saturées concentrées au sein de la Métropole	12
	Un renforcement du SIAO à poursuivre	13
2.3	Une diversité de publics nécessitant des réponses adaptées	14
	Des ménages qui se précarisent en situation de non recours.....	14
	Un manque de solution adaptée pour les personnes victimes de violences	14
	Des personnes souffrant de troubles psychiques en hausse sur la période récente	15
	Une offre d'hébergement principalement métropolitaine à destination des personnes sans abris	15
	Des réponses standards en inadéquation avec les besoins des gens du voyage qui souhaiteraient se sédentariser	16
	De nombreux jeunes en situation de précarité qui parviennent difficilement à se loger.....	16
	Les personnes âgées et personnes en situation de handicap, un public en augmentation.....	17
	En résumé, des problématiques communes rencontrées par les publics prioritaires	17
2.4	Le maintien dans le logement, vers une amélioration de la connaissance des dispositifs ...	18
	Les dispositifs et moyens déployés en matière de signalement des impayés et du recours aux outils de prévention.....	18
	La CCAPEX.....	19
2.5	L'habitat indigne et la précarité énergétique, de l'identification au suivi des situations	20

Les situations de précarité énergétique et d’habitat indigne.....	20
De nombreux programmes et initiatives sur le volet de la lutte contre l’habitat indigne et la précarité énergétique	21
Des difficultés qui persistent	21
2.6 L’évaluation de la gouvernance	23
La gouvernance et le suivi du plan	23
La coordination : une multitude de plans, schémas et actions portés par les	23
partenaires du plan et la nécessité d’entrer en complémentarité	23
III. La méthode d’élaboration du plan	24
Le calendrier de la démarche	24
Une démarche concertée	24
Les entretiens	24
Les ateliers thématiques.....	24
Les ateliers avec les usagers	25
Le séminaire partenarial.....	25
Les ateliers de co-construction du plan d’actions.....	25
Les échanges complémentaires.....	25
IV. L’élaboration du plan d’actions	26
La méthode d’élaboration du plan d’actions	26
Une double clé de lecture des ambitions stratégiques	26
Les différents niveaux de priorité	26
V. Le plan d’actions	29
Axe 1 – Les parcours d’accès au logement autonome.....	30
Axe 2 – L’accompagnement des ménages	46
Axe 3 – Le maintien dans le logement.....	54
Axe 4 – L’habitat indigne et la précarité énergétique.....	59
Axe 5 – L’animation et la gouvernance du plan	65
Synthèse du pilotage des actions	69
Annexes	72

I. Introduction

Qu'est-ce qu'un PDALHPD?

Le cadre réglementaire

Le PDALHPD est un dispositif piloté conjointement par l'Etat et le Département. Il définit, pour une période de 6 ans, la politique départementale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés, de l'hébergement et logement accompagné en faveur des personnes définies comme prioritaires selon l'article L-441 1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CHH).

Le plan poursuit des objectifs de fluidification des parcours résidentiels entre les dispositifs d'hébergement et de logement, suivant le principe du « logement d'abord », qui vise à privilégier l'accès prioritaire au logement.

Le PDALHPD couvre ainsi un large nombre de thématiques : accès aux solutions d'hébergement et de logement adapté, accès au logement, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique.

Le PDALHPD comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Sa mise en œuvre est cadrée par différents textes réglementaires :

- La loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (dite Besson). Elle institue les Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), co-pilotés par l'État et le Département.
- La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions confirme et renforce le rôle des PDALPD. Elle met notamment en place les accords collectifs départementaux et les engagements des bailleurs publics pour le logement des personnes défavorisées. Elle aménage les modalités d'expulsions locatives et comporte également les dispositions relatives à la lutte contre le saturnisme dans les logements souvent indignes.
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) élargit les compétences du PDALPD à la lutte contre l'habitat indigne.
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales transfère la gestion du Fond Solidarité Logement (FSL) aux départements et instaure la possibilité de gestion des aides à la pierre de l'État par les collectivités locales.
- La loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement (ENL) inscrit la prévention des expulsions locatives et la lutte contre l'habitat indigne comme des axes obligatoires des Plans.
- La loi n°2007-290 du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable (DALO) et crée pour l'État une obligation de résultat en matière d'attribution d'un logement adapté à la situation des demandeurs les plus démunis.
- La loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions (dite MOLLE) étend le contenu des PDALPD à la mobilisation de logements dans le parc privé, crée la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), et les Plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI).

- La loi du 9 juillet 2010 prévoyant, dans son article 19, la prise en compte dans les PDALPD, des besoins des personnes victimes de violences au sein du couple.
- La loi n°2010-788 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ou loi Grenelle 2) inscrit la lutte contre la précarité énergétique comme un objectif des PDALPD.
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite MAPTAM) charge le département d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités locales et de leurs EPCI pour l'exercice des compétences relatives à la contribution de la résorption de la précarité énergétique.
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite ALUR) intègre le secteur de l'accueil-hébergement-insertion dans les Plans départementaux et unifie le pilotage de l'hébergement et du logement à l'échelle départementale, dans le respect des compétences de chaque institution. Elle reconnaît juridiquement le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Elle crée l'obligation d'un signalement précoce à la CCAPEX des impayés locatifs, au moment du commandement à payer, dans une optique de prévention. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposant d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) deviennent les 5 pilotes d'une stratégie d'attribution des logements sociaux sur leur territoire, et mettent en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui formalise les orientations retenues en matière de mixité sociale, d'attribution et de mobilité résidentielle.
- La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur une « nouvelle organisation territoriale de la république » (loi NOTRe) qui précise les nouveaux périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et le renforcement de leurs compétences.
- Le décret n° 2016-393 du 31 mars 2016 relatif à la charte pour la prévention de l'expulsion.
- La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté (dite LEC) complète les dispositions de la loi ALUR. Tout EPCI ayant la compétence habitat et au moins un quartier politique de la ville (QPV) est tenu d'installer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et de piloter la stratégie locale d'attribution dans une optique de mixité sociale et d'équilibre territorial. Pour cela, sont élaborés une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs (PPGIDLS). Ces documents prennent en compte les publics prioritaires. La loi oblige également à disposer d'une offre d'habitat adaptée pour les gens du voyage.
- Le décret du 14 novembre 2017 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées rassemble les modifications introduites, dans la loi du 31 mai 1990, par la loi ALUR et par la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté. Il précise les modalités d'élaboration du PDALHPD, son contenu, sa mise en œuvre et son évaluation, définit la composition du comité responsable du plan et de ses instances locales ainsi que leurs missions.
- L'instruction du 22 mars 2017 relative à la mise en œuvre du plan interministériel pour la prévention des expulsions locatives.
- La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite ELAN) intègre plusieurs dispositions qui concernent les publics et opérateurs des PDALHPD, notamment, la cotation de la demande de logement social et la gestion en flux des contingents. Elle propose de mieux coordonner la procédure administrative de surendettement avec la procédure judiciaire d'expulsion. Les PDALHPD deviennent opposables pour la délivrance des autorisations d'activités des structures d'hébergement : leur habilitation à l'aide sociale est subordonnée aux besoins décrits dans le plan. Pour aider à l'accueil de populations sans logement, elle facilite la transformation d'hôtels en résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS). La loi permet également la mutualisation du SIAO à l'échelle interdépartementale. Elle favorise également la colocation pour les personnes en situation de handicap. En direction des jeunes de moins de 30 ans, elle prévoit : d'une part un bail mobilité de moins d'un an et d'autre part, un accès facilité à de la sous-location, par l'élargissement, pour le jeune et pour le locataire, du droit aux aides personnelles au logement.

Les publics du plan

Rappel de l'article L.441-1 du CCH concernant la définition des publics prioritaires dans le cadre de l'attribution aux logements sociaux

- **Personnes bénéficiant d'une décision favorable DALO** (droit au logement opposable) ;
- **Personnes répondant aux critères nationaux de priorité ci-dessous :**
- Personnes en situation de handicap ;
- Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique ;
- Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement ;
- Personnes hébergées ou logées temporairement ;
- Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;
- Personnes exposées à des situations d'habitat indigne ;
- Personnes victimes de violences ;
- Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution ;
- Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme ;
- Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement sur-occupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent ;
- Personnes dépourvues de logement ;
- Personnes menacées d'expulsion sans relogement.
- Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance, dans les conditions prévues à l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles, jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge.

Le PDALHPD repose sur la définition générale proposée dans l'article 1 de la Loi Besson :

- **« toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité dans les conditions fixées [...], pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ».**

L'article 4 de ladite loi établit des critères de priorités qui sont déclinés au niveau départemental, notamment les personnes et familles :

- sans aucun logement,
- menacées d'expulsion sans relogement,
- hébergées ou logées temporairement,
- exposées à des situations d'habitat indigne,
- ainsi qu'à celles qui sont confrontées à un cumul de difficultés.

À l'échelle du Var, des publics qui rencontrent des difficultés particulières ont été identifiés. Pour les profils ci-dessous, une volonté commune d'actions a émergé :

- les jeunes isolés sans logement et sans ressources stables, notamment ceux sortant de l'ASE
- les ménages défavorisés en perte d'autonomie (vieillesse, handicap)
- les personnes cumulant précarité économique et problématiques de santé, notamment les troubles de la santé mentale

Les enjeux de la démarche

Les enjeux de l'élaboration du plan sont nombreux :

- Articuler les politiques logement et hébergement, mais aussi emploi / insertion, santé, déplacements, etc.
- Animer le plan dans le temps et favoriser son appropriation par tous les acteurs
- Renforcer les coopérations entre acteurs et clarifier le « qui fait quoi »
- Aboutir à un document opérationnel qui constitue une véritable feuille de route à échelle départementale et déclinée à l'échelle des territoires
- Redéfinir la gouvernance et trouver un équilibre entre approche départementale / territorialisée
- Parvenir à rendre la politique du logement et de l'hébergement lisible pour les professionnels mais aussi pour les bénéficiaires

Il s'agit aussi de garantir la cohérence et la complémentarité à tous les niveaux :

Entre acteurs :

- **Entre État et Département, copilotes de la démarche.**
- **Au sein de chacune des organisations** : entre les différentes directions et services
- Un enjeu de cohérence entre les **différentes strates des politiques du logement et de l'hébergement** : depuis la politique nationale jusqu'aux PLH et autres schémas.
- Mais également avec les **opérateurs** qu'ils soient publics, associatifs ou privés : bailleurs sociaux, CAF, gestionnaires, associations, etc.

A différentes échelles :

- **Tenir compte des orientations nationales.**
- **Replacer les dynamiques départementales dans un environnement élargi** : Région, départements voisins, etc.
- **Identifier les spécificités infra-départementales** : bassins de vie et d'emplois, secteurs urbains, périurbains ou ruraux, etc.
- Prendre en compte **les réalités de chaque secteur** et se positionner comme **garant de l'équité territoriale** en apportant les bonnes réponses aux bons endroits.

Entre politiques publiques :

- En premier lieu entre **politique de l'habitat et de l'hébergement** avec l'articulation entre PDALHPD et stratégie de l'habitat à l'échelle départementale et intercommunale.
- Mais aussi avec les autres politiques publiques tant **sur le volet social que sur celui du développement territorial** : emploi formation, insertion, économie, santé, mobilités, loisirs et sports, etc.

II. Synthèse de l'évaluation et du diagnostic

2.1 Des évolutions sociodémographiques qui impactent l'accès et le maintien au sein du logement des habitants

Une attractivité qui accentue les difficultés d'accès au logement pour les ménages les moins aisés

- **Le Var compte 1 076 711 habitants au 1er janvier 2019.** La population varoise a augmenté de 48 100 personnes entre 2013 et 2019, soit un rythme moyen de près de **+0,77% par an**. Le département connaît ainsi une croissance démographique supérieure à celles de la région PACA (+0,42%) et de la France (+0,36% par an).
- Une attractivité qui accentue les **phénomènes de tension de marchés** où l'accès au parc locatif et celui de la propriété se complexifie
- Une offre de grands logements au sein des EPCI rétro littoraux qui favorise un départ des familles hors du littoral
- Une offre de logements sociaux insuffisante et très inégalement répartie dans le département
- Des niveaux de prix déconnectés de l'évolution des revenus des ménages varois, qui contraignent fortement l'accès à la propriété
- Des loyers du parc locatif privé près de deux fois supérieurs à ceux proposés dans le parc social.

Des évolutions familiales qui nécessitent d'être appréhendées

- La population varoise se caractérise par une forte représentation de personnes âgées : 26% des résidents ont 65 ans ou plus, les proportions étant de 23% pour la région et de 20% pour la France métropolitaine.
- Le Var compte 501 000 ménages. Parmi ceux-là, 37% sont constitués d'une personne vivant seule. Il s'agit du type de ménage le plus fréquent, dans le département comme dans la région et dans l'ensemble de la France métropolitaine.
- À l'échelle du département, 73% des ménages sont composés d'une ou deux personnes (70% pour l'ensemble de la France métropolitaine).
- Le nombre de personnes seules et de familles monoparentales a augmenté plus fortement dans le Var que dans l'ensemble de la région et de la France métropolitaine.

Ce qu'il faut retenir (source : Evaluation territorialisée du PDALHPD – Audat 2022)

- Une croissance démographique soutenue, portée par la forte attractivité du département
- Une proportion de personnes âgées élevée et qui continue d'augmenter fortement, notamment dans les territoires les plus touristiques (littoral, Verdon)
- La réduction de la taille moyenne des ménages, sous l'effet de l'augmentation des proportions des personnes isolées avec ou sans enfant.

Les enjeux identifiés

- Le vieillissement de la population, les besoins de logement adapté et en accompagnement social qui en découlent
- Le vieillissement implique la multiplication des situations de veuvages et de ruptures d'union : quelle offre en petite typologie pour y répondre ?

- La diversification des compositions de ménage appelle la diversification de l'offre de logement
- Dans les territoires les plus attractifs, une offre de logement accessible aux « locaux » les moins aisés.

Une précarisation des ménages qui enrave les parcours résidentiels

- 70 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans Toulon Provence Méditerranée, intercommunalité la plus peuplée du département
- Des taux de pauvreté plus forts que la moyenne dans le nord du département, à mettre en lien avec un non-emploi élevé
- Les moins de 30 ans constituent la tranche d'âges la plus touchée par la pauvreté
- Les EPCI les plus peuplés (Toulon Provence Méditerranée, Estérel Côte d'Azur, Dracénie Provence Verdon) concentrent une grande partie des bénéficiaires de prestations sociales, mais ces bénéficiaires sont également surreprésentés parmi les habitants. Cela pose la question du non-recours aux droits dans les EPCI moins denses, notamment dans le nord du département
- Une nécessaire articulation avec les politiques de l'insertion et de l'emploi, notamment pour le public jeunes, saisonniers et travailleurs précaires

Les enjeux identifiés (source : Evaluation territorialisée du PDALHPD – Audat 2022)

- L'accès au droit, particulièrement dans le Haut Var, loin des équipements, des services et de l'emploi
- L'accès au logement des jeunes adultes, compliqué par la tension du marché et leurs faibles revenus ou l'absence de ressources
- La forte concentration de populations en difficulté dans les espaces les plus denses.

2.2 Les parcours d'accès au logement autonome

Un parc de logements dominé par les résidences principales occupées principalement par des propriétaires

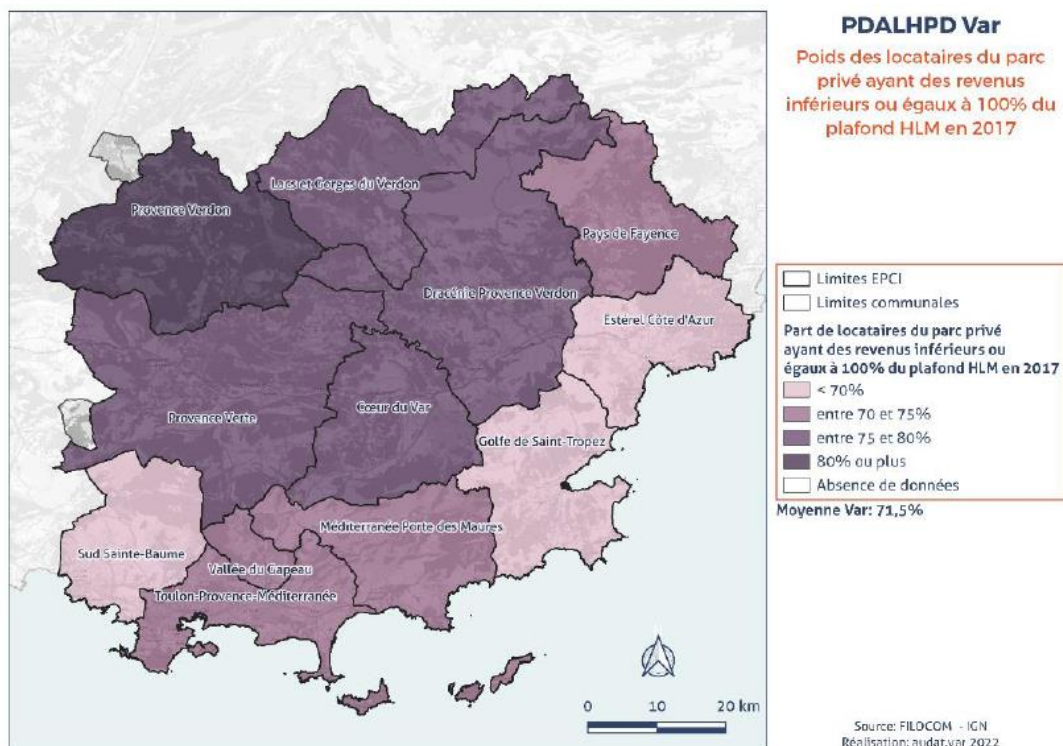
- D'après le recensement de la population de l'Insee, le Var compte en 2019 plus de 729 200 logements. Toulon Provence Méditerranée et Estérel Côte d'Azur concentrent près de 50% de ceux-ci.
- Le Var compte 501 337 résidences principales en 2019, soit 69% du parc de logements. 43% sont situées dans Toulon Provence Méditerranée.
- Le parc de résidences principales se répartit de manière équilibrée entre logement individuel (49,6%) et collectif (50,4%).
- Avec 184 000 logements, les résidences secondaires et les logements occasionnels représentent quant à eux 25% du parc (18% en PACA, 10% pour l'ensemble de la France métropolitaine). Les résidences secondaires sont particulièrement surreprésentées au sein des EPCI littoraux, où leur part est comprise entre 40% à Estérel Côte d'Azur Agglomération et Sud Sainte Baume et 58% dans le Golfe de Saint-Tropez.
- Le fichier LOVAC estime que 59 351 logements du parc privé seraient vacants en 2021, soit un taux de vacance de 8,4%. Leur poids est plus particulièrement important au sein de Coeur du Var, de Provence Verdon (11,3%), et de Dracénie Provence Verdon Agglomération (10,9%).
- Le département compte, en 2019, 58% de résidences principales occupées par leur propriétaire.

Ce qu'il faut retenir (source : Evaluation territorialisée du PDALHPD – Audat 2022)

- Une croissance du parc de logements, portée par la hausse des résidences principales et particulièrement élevée dans Méditerranée Porte des Maures, Provence Verte, Vallée du Gapeau et Estérel Côte d'Azur
- Un poids très important des résidences secondaires et plus particulièrement sur le littoral et à proximité du Verdon
- Un taux de vacance faible et en baisse depuis 2013, traduisant une forte tension sur le littoral, et une inadéquation de l'offre située dans les centre-bourg du Moyen et du Haut-Var (taille, vétusté, etc.)
- Une vacance qui touche principalement les petits et moyens logements anciens
- Une offre de grands logements au sein des EPCI rétro littoraux qui favorise un départ des familles hors du littoral

Un parc locatif social sous tension malgré les efforts déployés

- Le département du Var compte 55 000 logements locatifs sociaux en 2021.
- L'offre est essentiellement composée de grands logements puisque l'on compte 37% de T3 et 31% de T4. A l'inverse l'offre de petits et grands logements est moindre : 5% de T1, 19% de T2 et 8% de T5 et +.
- En 2021, 2 124 logements sociaux ont été financés dans le Var 28% de PLAI, 45% en PLUS, 21% en PLS et 7% en PSLA
- Des solutions alternatives en développement (logement intergénérationnel, habitat inclusif) qui permettraient de répondre à des problématiques spécifiques (personnes âgées notamment)
- Le niveau de tension (le nombre de demandes pour une attribution) est de 7,2. A titre de comparaison, il est de 30 demandes pour une attribution sur les T1, de 10 pour les T2, de 7 pour les T3.
- Près de la moitié des demandeurs de logements social demande un T1.



Les freins à la production identifiés par les organismes locatifs sociaux sont les suivants :

- Une production portée par la VEFA qui réduit les marges de manœuvre des bailleurs sociaux
- Des problématiques d'accès au foncier de plus en plus prégnantes.
- Des difficultés d'équilibre des opérations en PLAI
- Des résidences neuves qui mettent en difficultés les ménages

Les enjeux identifiés (source : Evaluation territorialisée du PDALHPD – Audat 2022)

- Une demande qui peine à être satisfaite du fait d'un parc locatif social peu développé dans le département
- Une offre de petite typologie peu développée, et une forte demande de la part de petits ménages

Des places en intermédiation locative qui permettent de répondre aux besoins mais dont la captation reste complexe

Concernant l'intermédiation locative, les réalisations observées dans le cadre de la mise en œuvre du précédent plan sont les suivantes :

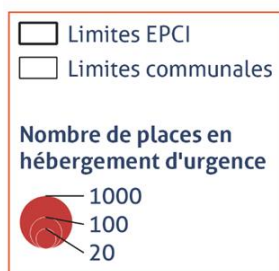
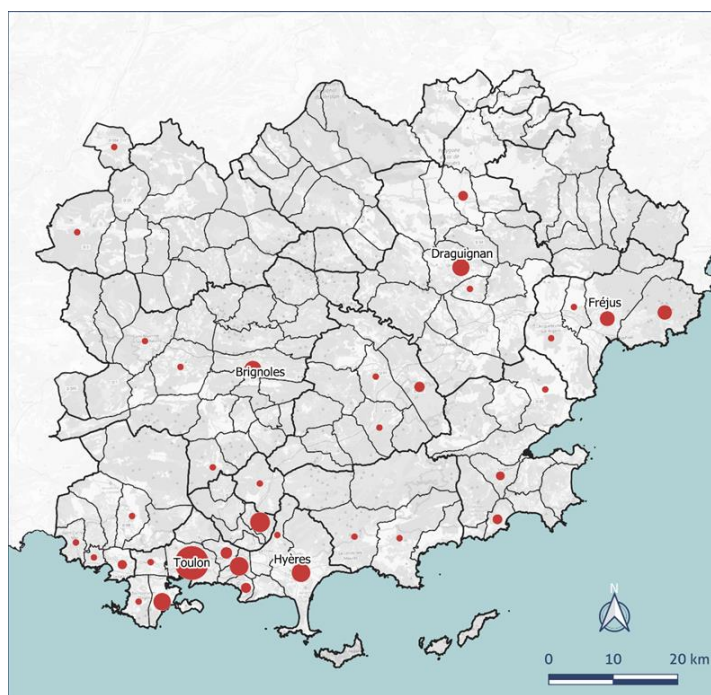
- Une montée en puissance du dispositif IML reconnu comme efficace par les partenaires et les bénéficiaires
- Un dispositif encadré par des comités de pilotage qui permettent la réalisation de bilans réguliers et l'harmonisation des règles et des pratiques entre opérateurs
- Un travail de sensibilisation des propriétaires mis en œuvre sur le territoire
- Un travail d'évaluation de l'AIVS mené conjointement par l'Etat/le Département et la Métropole
- Partenariat rénové entre le SIAO et l'AIVS
- Développement du dispositif Housing first sur la Métropole

Les freins à la production sont néanmoins nombreux, parmi ceux identifiés par les partenaires dans le cadre des entretiens et des ateliers on retrouve notamment :

- Un parc locatif privé qui se raréfie, une situation qui réduit les opportunités : tension élevée pour une vacance réduite, poids important des résidences secondaires, évolution réglementation DPE, Airbnb
- Des locataires IML qui aspirent au logement locatif social et refusent le glissement de bail
- Des propriétaires qui ne trouvent pas d'avantage au dispositif (crainte des dégradations, loyers trop faibles face à un crédit à rembourser, conventionnement avec Loc'avantage chronophage, etc.)

Des structures d'hébergement saturées concentrées au sein de la Métropole

- Le Var compte près de 1 000 places d'hébergement d'urgence. Les deux tiers (654 places) se trouvent dans Métropole Toulon Provence Méditerranée et en particulier à Toulon (407).
- Les deux tiers des places d'hébergement d'urgence sont en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). L'Allocation Logement Temporaire (ALT) compte pour 189 places, les Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) pour 103.
- L'offre en ALT est très concentrée dans la Métropole Toulon Provence Méditerranée (près de 80% des places).



Nombre de de places en hébergement d'urgence au 31 décembre 2021

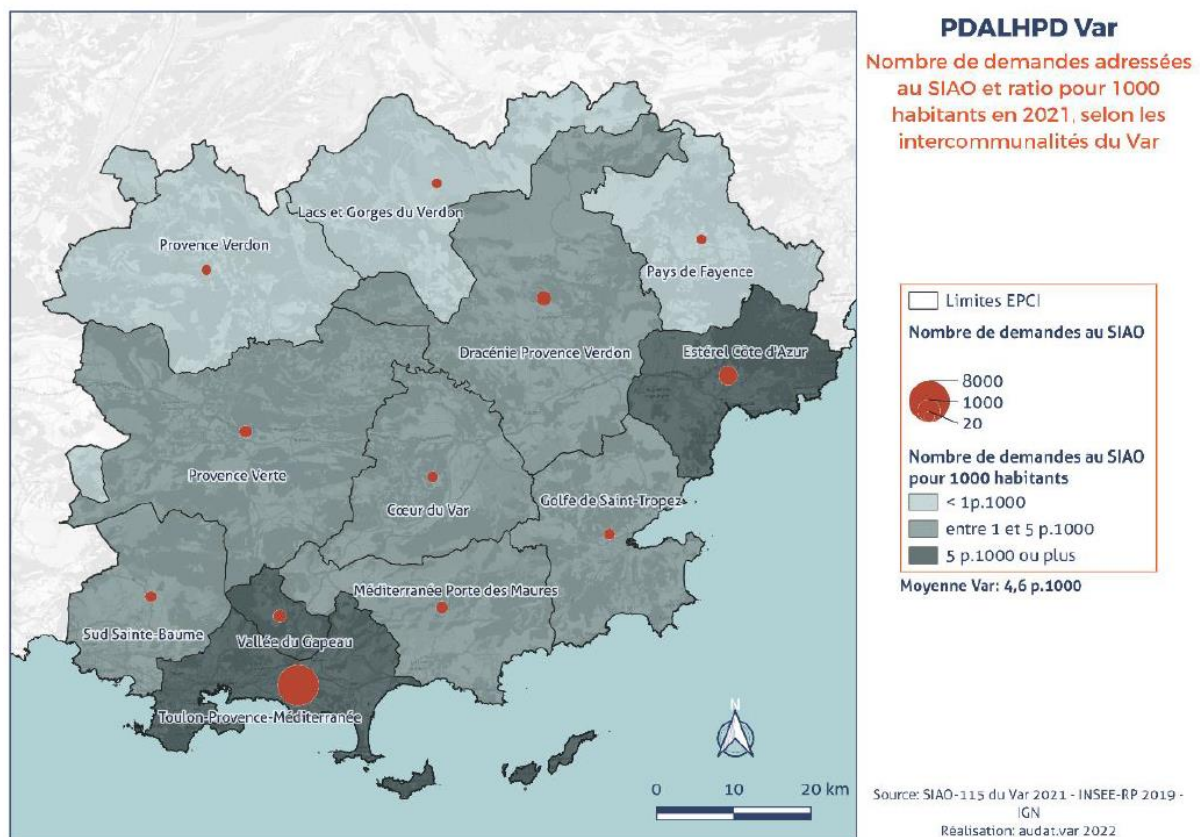
Source : DDETS83 - IGN
Réalisation : audat.var 2022

En ce qui concerne le 115 (demandes hébergements d'urgence/mise à l'abri), les constats sont les suivants :

- Une demande concentrée essentiellement dans la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Forte part de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure dans les EPCI du SCOT Provence Méditerranée hors TPM
- Surreprésentation des hommes seuls et des jeunes adultes parmi les demandeurs.

Le SIAO (demandes d'hébergement et logement adapté) observe :

- Une demande plus forte dans la Métropole Toulon Provence Méditerranée et Estérel Côte d'Azur
- Public plus familial que celui du 115 (urgence).



Les enjeux identifiés (source : Evaluation territorialisée du PDALHPD – Audat 2022)

- Une offre d'hébergement et de logement adapté surtout concentrée dans la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Peu de places dans le nord du département
- Densité de places d'hébergement relativement faible dans le département par rapport aux moyennes nationale et régionale.

Un renforcement du SIAO à poursuivre

Les réalisations observées dans le cadre de l'évaluation du précédent plan sont les suivantes :

- Connaissance de l'offre mise à disposition du SIAO
- Centralisation de la gestion des mesures d'accompagnement financées par l'Etat au SIAO

- Mise en place d'un processus d'identification des publics prioritaires par le SIAO et l'Etat
- Déploiement de mesures hors les murs afin de développer l'aller-vers et d'accompagner notamment les grands précaires logés au sein du parc d'hébergement diffus
- Evaluation flash réalisée par les équipes mobiles et le SIAO

Ce qu'il faut retenir (source : Evaluation territorialisée du PDALHPD – Audat 2022)

- Un renforcement de l'accès des ménages à un logement ordinaire, pérenne, adapté et de l'accompagnement social des ménages en grande difficulté
- Un renforcement du rôle du SIAO comme prescripteur de mesures combinant accès au logement et accompagnement social.

2.3 Une diversité de publics nécessitant des réponses adaptées

Des ménages qui se précarisent en situation de non recours

- Un taux de chômage important dans les EPCI éloignés des espaces métropolisés
- De nombreux contrats de travail précaire (Lacs et Gorges du Verdon, Golfe de Saint-Tropez)
- 15% de taux de pauvreté (17% en Région)
- 22% de taux de pauvreté parmi les moins de 30 ans
- Des situations de **non-recours aux droits** sur certains territoires éloignés des antennes d'information et d'accompagnement (un isolement des services au nord du département)
- **Des saisonniers** ayant peu de ressources qui ne parviennent pas à se loger
- Travailleurs modestes qui partent à la retraite : « **des travailleurs pauvres qui deviennent des retraités pauvres** ».
- Des femmes actives qui se retrouvent seules mais dont les ressources ne sont pas suffisantes pour palier l'augmentation des loyers

Un manque de solution adaptée pour les personnes victimes de violences

❖ Chiffres clefs

- Au cours de ces deux dernières années, 517 demandes de mise à l'abri par des femmes se déclarant victimes de violences conjugales contre 272 demandes en 2021 et 245 demandes en 2022.
- En 2021, 410 personnes victimes de violence ont fait appel au 115. (10% du public du numéro d'urgence).
- Les femmes isolées sont davantage surreprésentées parmi les victimes de violence appelant le 115. En effet, elles comptent pour 81% des victimes de violence sollicitant le SIAO (746 personnes).
- Pour une demande sur deux émanant d'une personne victime de violence, la préconisation est l'hébergement

❖ Les réalisations

- 77 places d'accueil réservées aux FVV
- Travail collaboratif avec les forces de police (ex: Hyères).

- Accompagnement en soirée par l'équipe mobile précarité santé
- 1^{er} département de PACA à conduire une action d'accompagnement en sortie de prison (y compris un accompagnement hors département dans une logique d'éloignement).

❖ Les difficultés observées

- Des mises à l'abri à l'hôtel parfois inadaptées en termes de localisation (éloigné des services, de l'école, absence de transports en commun, etc.)
- Part importante de demandes n'ayant pas abouti pour les victimes de violence du littoral est (Golfe de Saint-Tropez, Estérel Côte d'Azur Agglomération)
- Des femmes isolées auxquelles un logement social est attribué et pour lesquelles le reste à charge demeure trop élevé, accentuant ainsi les difficultés

Des personnes souffrant de troubles psychiques en hausse sur la période récente

❖ Chiffres clefs

- Un public difficilement « quantifiable » par la confidentialité des données, l'absence d'identification de ces derniers ou encore le refus de soins

❖ Les réalisations

- 4 Contrats locaux de santé ont été signés
- Deux dispositifs d'appui à la coordination (DAC) sont opérationnels sur le territoire
- Quatre équipes mobiles secteur sanitaire, une équipe mobile secteur médico-social et deux équipes mobiles secteur sanitaire et médico-social
- Une « Familles gouvernantes » portées par l'UDAF est présente sur le territoire.
- Développement du dispositif "Housing first" sur TPM
- Déploiement d'un dispositif santé/précarité sur l'est var
- Déploiement de temps de psychologues à destination des accueils de jour et des centres d'hébergement

❖ Les difficultés observées

- Une absence d'équipe qui pourrait faire la passerelle entre le monde médical et le logement.
- Le public avec des troubles de la santé mentale peut refuser les soins qui leurs sont prescrits.

Une offre d'hébergement principalement métropolitaine à destination des personnes sans abris

❖ Chiffres clefs

- 115 : Une demande concentrée essentiellement dans la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Surreprésentation des hommes seuls et des jeunes adultes parmi les demandeurs.
- Plus de la moitié des mises à l'abri sont réalisées sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Métropole (1648 mises à l'abri en 2022, 728 de plus qu'en 2021). Le territoire reste celui qui accueille le plus de mises à l'abri avec près de 71% des demandes d'hébergement.

❖ Les réalisations

- Une offre d'hébergement et de logement adapté qui s'est développé de manière importante sur la Métropole Toulon Provence Métropole

❖ Les difficultés observées

- Des structures d'hébergement qui refusent certains publics générant de l'incompréhension de la part de ces derniers

Des réponses standards en inadéquation avec les besoins des gens du voyage qui souhaiteraient se sédentariser

❖ Les réalisations

- Des missions de médiation assurées par Soliha dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage qui assure également un rôle de conseil auprès des EPCI, Département et Préfecture.
- Mise en place d'outils de diagnostic et d'accompagnement pour rechercher les formes les plus adaptées de logement aux familles de Toulon, Hyères et Saint-Cyr-sur-Mer

❖ Les difficultés observées

- Besoin d'une prise en charge adaptée aux besoins des gens du voyage dans le parcours de logement
- Des réponses standards sont apportées et ne conviennent pas à ce public.
- Un manque de sécurisation de la prise en charge est constaté.
- Des familles qui s'installent de manière illégale sur des terrains inadaptés

De nombreux jeunes en situation de précarité qui parviennent difficilement à se loger

❖ Chiffres clefs

- Alors que le taux de pauvreté est de 15% dans le département, on constate un taux de 22% pour les moins de 30 ans
- Les moins de 30 ans constituent ainsi la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté
- 19% de jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés), soit 22 700 jeunes âgés de 16 à 25 ans concernés et près de 11 400 jeunes de 26 à 29 ans

❖ Les réalisations

- 3 Foyers jeunes travailleurs (dont 1 résidence sociale à orientation éducative) sur le département regroupant 147 places se trouvant à Toulon et Brignoles
- PLIJ (Parcours Logement Insertion Jeune) porté par TPM et URHAJ qui a permis de contribuer au développement de 5 places en IML
- Recensement des dispositifs à destination des jeunes sur le volet logement et insertion en cours
- 1 référent jeune SIAO
- Expérimentation d'accueil de jeunes sans ressources en FJT et en logement
- Une aide complémentaire pour le public jeune prévu dans le cadre FSL accès

❖ Les difficultés observées

- Des résidences jeunes saturées
- Une absence d'offre sur certains territoires ou une offre insuffisante
- D'importantes problématiques de mobilités (carence offre de transports en commun – Brignoles)
- Un public qui se paupérise et des situations d'urgence qui se multiplient

Les personnes âgées et personnes en situation de handicap, un public en augmentation

❖ Chiffres clefs

- 125 personnes de 65 ans et + pour 100 jeunes de moins de 20 ans
- 26% de 65 ans et +
- +2,5% par an en moyenne de personnes âgées de 65 ans et +
- 41% des 75 ans et + vivent seuls chez eux
- 21 094 allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- 23 064 allocataires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- 6 866 allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) & Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

❖ Les réalisations

- Des solutions alternatives en développement (logement intergénérationnel, habitat inclusif) qui permettraient de répondre à des problématiques spécifiques (personnes âgées notamment)
- Un accompagnement dans l'adaptation à la perte d'autonomie au sein du parc social
- Des financements tournés vers l'adaptation à la perte d'autonomie au sein du parc privé

❖ Les difficultés observées

- Un vieillissement important de la population dont la précarisation s'accroît
- Des personnes vieillissantes cumulant les problématiques n'étant pas accompagnées (santé mentale)
- Un manque de logement locatif social adapté aux situations de handicap
- Des personnes âgées locataires qui se retrouvent en difficultés du jour au lendemain (revente de la maison, petite retraite, impossibilité de trouver un logement au sein du parc privé)
- Des personnes âgées en perte d'autonomie en situation d'isolement au sein du parc locatif social

En résumé, des problématiques communes rencontrées par les publics prioritaires

- Des solutions proposées (mises à l'abri à l'hôtel, logement social) parfois inadaptées aux besoins (éloigné des services, de l'école, absence de transports en commun, reste à charge élevé, etc.)
- Des réponses standards qui ne répondent pas aux besoins
- Difficultés de quantification de ces publics
- Un manque d'offre adaptée aux spécificités des profils malgré les efforts déployés
- Fracture numérique
- Mobilités – carence offre de transport en commun

- Paupérisation et situations d'urgence qui se multiplient

2.4 Le maintien dans le logement, vers une amélioration de la connaissance des dispositifs

Les dispositifs et moyens déployés en matière de signalement des impayés et du recours aux outils de prévention

❖ Les chiffres clés

- 2 445 ménages en situation d'impayés locatifs en 2020 : une majorité de locataires du parc privé au sein des EPCI où l'offre sociale est peu développée (Provence Verdon, Pays de Fayence) ;
- Un poids élevé des allocataires à bas revenus concernés par les impayés locatifs (61%). Plus particulièrement dans Provence Verdon (80%), le Pays de Fayence (72%) et Cœur du Var (71%) ;
- 1 754 assignations en justice en vue d'une expulsion locative en 2021 : 68% ont mené à un commandement de quitter les lieux ;
- Des procédures d'expulsions plus systématiques dans l'arrondissement de Draguignan.

❖ Les réalisations

- Une meilleure connaissance des procédures à suivre en cas de situations d'impayés de loyers par les bailleurs privés
- L'ADIL réalise un travail de prévention auprès des propriétaires privés et des locataires (mission de médiation) au stade du commandement de payer
- Création d'une équipe mobile "prévention des expulsions" (juriste/travailleur social) sur TPM pour le parc privé exclusivement
- Protocole Borloo déployé dans le parc public
- Maillage du territoire par 7 points conseils budget
- En 2020, à la demande des services de l'Etat, le Conseil départemental via les unités territoriales sociales a engagé 2195 diagnostics et interventions de prévention des expulsions domiciliaires aux différentes étapes de la procédure contre 3177 en 2019 et 3135 en 2017.
- En 2021, 370 demandes ont été déposées au titre du FSL Maintien, représentant 0,3 sollicitation pour 1 000 habitants.

❖ Les difficultés observées

- Des bailleurs qui signalent encore trop tardivement les situations
- Multitude de situations complexes qui entraînent des difficultés pour se saisir du meilleur dispositif
- Mesures APIL et mesures accompagnement liées au Protocole Borloo trop faiblement sollicitées, des enjeux de visibilité / bonne identification des opérateurs.
- Méconnaissance des partenaires de certains dispositifs qui permettent d'adapter au mieux l'accompagnement ou la prévention. Par exemple, les mesures hors les murs ne sont pas toujours connues ou mobilisées.
- Il y a besoin d'animer la charte de prévention des expulsions locatives et d'y associer d'autres acteurs tels qu'Alinea, la Fondation Abbé Pierre. Il serait également nécessaire de mettre en place un bilan d'activités avec des indicateurs.

- Les opérateurs du territoire ont fait savoir que la déclinaison du protocole Borloo au sein du parc privé pourrait être bénéfique.

La CCAPEX

❖ Les chiffres clés

- En 2021, la CCAPEX a examiné 408 dossiers, dont la moitié dans l'arrondissement de Toulon. 50% des dossiers examinés concernaient des personnes seules, 19% des familles monoparentales et 17% de couples avec enfant(s)
- Territorialisation des CCAPEX à l'échelle des 3 arrondissements qui a permis d'identifier les situations plus en amont.
- Sur certaines CCAPEX des temps de présentation de dispositifs et de partenaires qui permettent de diffuser de l'information.

❖ Les difficultés observées

- Une augmentation des expulsions suite au gel des années COVID
- Des dossiers « en bout de course » dont le montant de la dette est important présentés en CCAPEX
- Les CCAPEX en visioconférence limitent les échanges
- Une méconnaissance de certains dispositifs qui permettent d'adapter les préconisations et orientations en CCAPEX
- Une méconnaissance de la CCAPEX de la part des propriétaires privés

Ce qu'il faut retenir (source : Evaluation territorialisée du PDALHPD – Audat 2022)

- Des procédures d'expulsions plus systématiques dans l'arrondissement de Draguignan, où les familles sont très représentées
- Une hausse des octrois de FSL maintien.

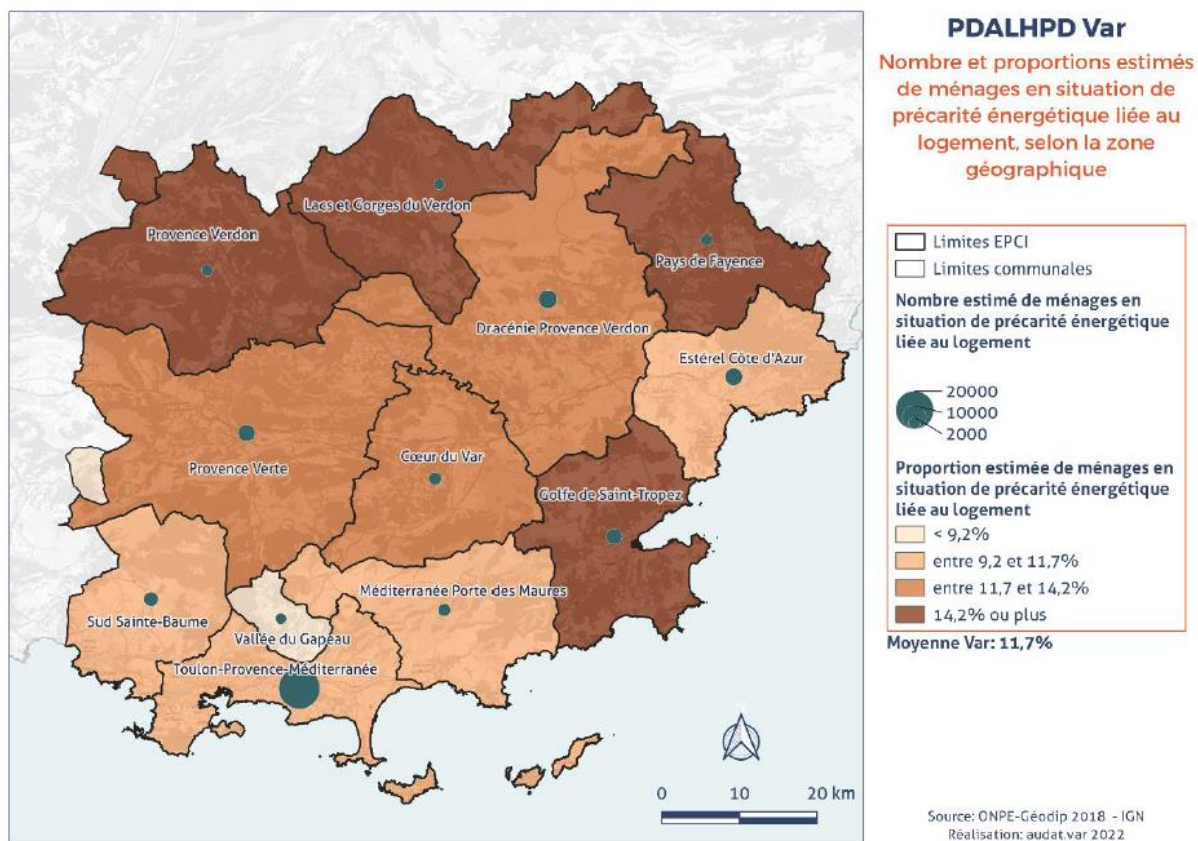
2.5 L'habitat indigne et la précarité énergétique, de l'identification au suivi des situations

Les situations de précarité énergétique et d'habitat indigne

- 24 000 logements relèvent du parc privé potentiellement indigne, soit 4,7% des résidences principales.
- 18% du parc potentiellement indigne (PPPI) est habité par des ménages âgés de moins de 25 ans
- L'habitat Indigne recouvre toutes les situations de logements exposant leurs occupants ou des tiers à des risques pour leur santé ou leur sécurité : Environ 18% du PPPI départemental relève de la catégorie cadastrale 7 ou 8.

Catégorie 8	« Aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabré, ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité »	Le PPPI est le nombre de résidences principales privées de catégorie 7 et 8 occupés par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté
Catégorie 7	« Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement souvent exigu en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène »	
Catégorie 6	« Qualité de construction courante, matériaux habituels dans la région mais durabilité moyenne, Conditions d'habitabilité normales, mais dimension des pièces réduites, et absence à l'origine assez fréquente des locaux d'hygiène dans les logements anciens	Le PPPI est le nombre de résidences principales privées de catégorie 6 occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de pauvreté.

- 11,7% des ménages varois seraient en situation de précarité énergétique liée au logement, soit 58 000 d'entre eux. (12,2% PACA).
- Le nord du département est particulièrement exposé (taux de pauvreté plus élevé, logements davantage anciens)
- 2 858 demandes au FSE en 2021 Une aide a été accordée pour 85% de celles-ci.
- Sur l'année 2022, 244 visites effectuées pour 454 signalements reçus. C'est plus que les années précédentes en termes de visites.
- 800 consultations réalisées auprès de l'ADIL du Var en 2021 pour des questions relatives à l'habitat indigne ou non décent
- 445 signalements effectués à l'ARS pour des situations relatives à des logements varois.



De nombreux programmes et initiatives sur le volet de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Les programmes et initiatives sont nombreux sur le volet de l'amélioration de l'habitat :

- 3 Programmes d'Intérêt Général (PIG)
- 6 OPAH RU
- Permis de louer (10 communes)
- Comité départemental antifraude (CODAF)
- Numéro vert et autodéclaration
- Comité hygiène et santé sur 4 territoires
- Mise en place d'un accompagnement des ménages habitant un logement insalubre frappé par un arrêté d'interdiction d'habiter

Des difficultés qui persistent

- Délais de traitement des procédures longs et qui n'aboutissent pas toujours.
- Manque de fluidité dans l'identification des situations d'habitat indigne.
- Défaut de communication sur « vers qui se diriger » lorsqu'une personne est dans une situation d'habitat indigne.
- Manque de retour et de suivi une fois que les locataires ont envoyé leur fiche. Il y a une nécessité de mettre en place un circuit en lien avec le PDLHI et la CAF.
- Depuis 2 à 3 ans, absence de réunion de travail et d'information.
- Difficultés pour des travailleurs sociaux de faire des rapports DALO car la communication sur les rapports de visite ne sont pas toujours réalisés.
- Le PDLHI n'intervient pas dans les logements locatifs sociaux

- Les informations sont souvent faites en silo créant une mauvaise connaissance de ce qui existe et des interlocuteurs à contacter.
- Certaines personnes ne peuvent pas et ne trouvent pas les informations ressources (illettrisme, personnes ne sachant pas écrire ou parler français, etc.).
- Des publics très précaires s'accommodent des situations car ils craignent des « représailles ».

Ce qu'il faut retenir (source : Evaluation territorialisée du PDALHPD – Audat 2022)

- La précarité énergétique et les situations d'habitat indigne touchent l'ensemble du département :
 - Elle est particulièrement forte dans le nord du département (Lacs et Gorges du Verdon, Provence Verdon) où les taux de pauvreté y sont également importants.
 - En termes de volumes, les situations de précarité énergétique sont concentrées au sein des pôles urbains et centres anciens les plus peuplés.

2.6 L'évaluation de la gouvernance

La gouvernance et le suivi du plan

- Dans son fonctionnement actuel Le Comité responsable est une instance principalement centrée sur le partage d'informations autour des échéances, obligations et bilan du plan (ex bilan annuel d'activité FSL)
- Certaines structures partagent des bilans quantitatifs et qualitatifs auprès des financeurs des dispositifs de manière écrite. Elles expriment néanmoins le besoin de se réunir de manière collective afin d'échanger sur les difficultés et les besoins.
- Par le passé des réunions trimestrielles de suivi permettaient d'avancer sur les sujets portés par le plan et d'améliorer la connaissance des partenaires. Les actions étaient ainsi balayées (degré d'avancement, difficultés, etc.) afin d'identifier celles qui devaient être renforcées ou non.

L'observation : un manque d'observation qualitative sur les thématiques et les publics du plan

Axes d'améliorations évoqués :

- S'appuyer sur les données qualitatives des bilans afin de contribuer aux différentes thématiques d'observation.
- Valoriser les travaux existants (SIAO, précarité énergétique, etc.)
- Le PDALHPD doit être territorialisé et doit être approprié par tous les partenaires du territoire.

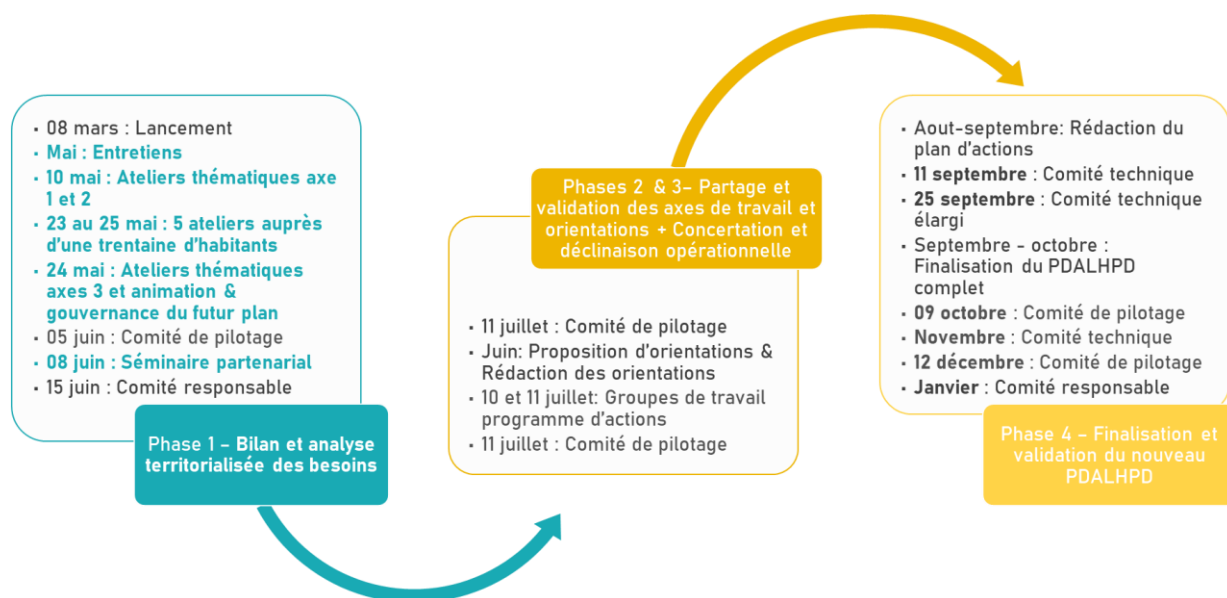
La coordination : une multitude de plans, schémas et actions portés par les partenaires du plan et la nécessité d'entrer en complémentarité

Axes d'améliorations évoqués :

- Articulation avec les PLH et les CIA du territoire.
- Nécessité de mettre en place des réunions annuelles avec les acteurs porteurs des différents plans, schémas et dispositifs afin de croiser les actions et les éléments de bilan qualitatifs.
- Prendre en compte l'ensemble des plans existants

III. La méthode d'élaboration du plan

Le calendrier de la démarche



Une démarche concertée

Les entretiens

- Près d'une quinzaine d'entretiens conduits auprès des partenaires du plan ont été réalisés afin d'approfondir l'identification des enjeux. Les partenaires suivants ont ainsi fait l'objet d'un entretien individuel : Métropole Toulon Provence Méditerranée, CAF, AR HLM, SIAO, URHAJ, AUDAT, ARS, FACE, API Provence, AVAF, Handitoit, Soliha, les services du Conseil Départemental, les services de l'Etat.
- Ces entretiens ont permis aux partenaires de partager leurs perceptions sur les enjeux en matière d'hébergement, de logements adaptés, et de logements ordinaire (locatif privé, locatif social, accession à la propriété) ainsi que sur les difficultés rencontrées et les leviers et perspectives identifiés pour y répondre. Ils se sont également exprimé sur la mise en œuvre du précédent plan ainsi que leurs attentes en matière de gouvernance et d'animation pour le futur plan.

Les ateliers thématiques

- 2 demi-journées d'ateliers sur les 3 axes du plan ainsi que le volet gouvernance et animation ont été animées les 10 et 24 mai. Elles ont réuni respectivement près d'une trentaine et une vingtaine de participants.
- Pour chaque thématique (les parcours accès au logement autonome, le maintien dans le logement, l'habitat indigne et la précarité énergétique) les participants ont partagé : leurs besoins et attentes, les difficultés rencontrées, les réponses actuelles, les perspectives de développement et pistes d'amélioration, la territorialisation des besoins.

Les ateliers avec les usagers

Les politiques publiques sont traditionnellement élaborées entre « experts ». Les objectifs de ces ateliers sont de :

- Recueillir les **attentes et besoins « à la source »** en interrogeant directement les usagers.
- Mesurer les **impacts** du PDALHPD sur les bénéficiaires directs.
- Confronter ensuite ces parcours avec les points de vue avec les acteurs du territoire pour identifier les **marges d'adaptation** des actions conduites ou les nouvelles actions à mettre en place.
- 5 ateliers ont été animés auprès d'une trentaine d'habitants rencontrés du 23 au 25 mai 2023 au sein des structures du territoires (Département, Logivar Est, association OVA, Paola Solidarité, Archaos).

Le séminaire partenarial

- Une demi-journée de présentation et d'enrichissement des travaux issus de l'évaluation a été organisée en juin 2023.
- 62 participants ont contribué à des ateliers déambulatoires autour de 6 thématiques afin de répondre aux questions suivantes :
 - L'identification des publics et la territorialisation des besoins : quels publics ? quels besoins ? quelle localisation ?
 - Le lien insertion professionnelle et logement : Quelles passerelles mettre en œuvre entre les acteurs de l'insertion professionnelle et du logement ?
 - La mobilisation du parc privé comme réponse au besoin en logement : Comment aller au-delà des difficultés identifiées pour la captation de logement ?
 - La prévention des expulsions, ses instances et ses outils : Comment agir en amont de la CCAPEX : Quels outils et dispositifs déployer ?
 - L'habitat indigne et la précarité énergétique : Quels outils mettre en œuvre afin de mieux identifier et suivre les situations ?
 - L'animation et le suivi du plan dans le temps : Quelle réunions thématiques et sujets à aborder ? Quels participants ? A quelle fréquence ?

Les ateliers de co-construction du plan d'actions

- En juillet 2023, 3 ateliers (1 par axe) pour coconstruire les pistes d'actions ont été animés. Les participants ont été invités à rappeler les freins rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre des actions, puis de décliner des modalités opérationnelles et des objectifs pour palier ces derniers.

Les échanges complémentaires

- Dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions, plusieurs entretiens ont été réalisés afin de compléter les modalités opérationnelles notamment auprès de : la Déléguée des Droits des Femmes, la CAF, l'ARS, le service autonomie du Conseil Départemental.
- Le plan d'actions a également circulé sur la base de plusieurs allers-retours mails avec certains partenaires tels que l'ARS, l'AR HLM PACA & CORSE, le service stratégie et partenariats de développement territorial Direction du Développement Territorial du Conseil Départemental.
- Le plan d'actions s'est également construit dans le cadre de nombreux comités techniques élargis et comités de pilotage.

IV. L'élaboration du plan d'actions

La méthode d'élaboration du plan d'actions

Une double clé de lecture des ambitions stratégiques

UNE DOUBLE CLÉ DE LECTURE DES AMBITIONS STRATÉGIQUES	
PAR AXE	
AXE 1	Les parcours d'accès au logement autonome
AXE 2	L'accompagnement des ménages
AXE 3	Le maintien dans le logement
AXE 4	L'habitat indigne et la précarité énergétique
AXE 5	L'animation et la gouvernance
PAR TYPE D'ENJEUX	
	OFFRE
	MENAGE
	ROUAGES
	TERRITORIALISATION

Le plan d'actions a été réalisé sur la base d'une double clé de lecture afin de couvrir l'ensemble des spectres du PDALHPD.

La première entrée se décline par axe thématique (de 1 à 5). La seconde entrée est celle des enjeux :

- **Les enjeux concernant l'offre** : Il s'agit des enjeux concernant la production de l'offre neuve, la captation de l'offre au sein du parc existant, l'adaptation de l'offre existante (à la précarité énergétique ou à la perte d'autonomie), etc.
- **Les enjeux relatifs aux ménages** : Il s'agit des actions conduites dans le cadre d'une meilleure appréhension des problématiques rencontrées par les publics du PDALHPD. Ces enjeux peuvent être de l'ordre de l'identification notamment (des personnes en situation de précarité, menacées d'expulsions, vivant au sein d'un logement énergivore ou indigne, etc.) mais aussi de l'accompagnement vers et dans le logement.
- **Enfin, les enjeux qui s'appliquent aux rouages** : Il s'agit d'actions qui ont majoritairement pour objectif commun une meilleure coordination et décloisonnement des pratiques et des mesures, un renforcement de la lisibilité de ces dernières, afin de mieux répondre aux difficultés des partenaires et des habitants.

Les différents niveaux de priorité

Les priorités de premier niveau

Définition des priorités de premier niveau

Une majorité d'ambitions orientée vers les ménages.

Les actions de priorité 1 s'inscrivent et concourent pleinement aux attendus inscrits au Logement d'Abord II, c'est à dire de **renforcer l'accès au logement pour les publics défavorisés** par :

- La production d'une offre adaptée ,
- Le renfort des accompagnements pour les besoins spécifiques
- Aller-vers les ménages en difficultés pour mieux les identifier et leur apporter une réponse adaptée à leurs problématiques,

Leur mise en œuvre débutera dès la validation du plan en 2024.

Enjeux	7 ambitions de priorité de premier niveau	9 actions de priorité de premier niveau
	1.1 Produire une offre adaptée pour fluidifier les parcours des ménages en grande précarité	• Produire et suivre l'offre adaptée • Sensibiliser et communiquer sur l'offre adaptée
	1.3 Développer des réponses spécifiques pour les publics prioritaires	• Répondre aux besoins des publics prioritaires • Répondre aux besoins des publics prioritaires par le plan
	1.4 Positionner le SIAO en véritable pivot des parcours d'accompagnement vers et dans le logement	• Renforcer la place du SIAO
	2.3 Mieux articuler les accompagnements autour des besoins spécifiques	• Coordonner les actions portées par le monde de la santé et du logement
	3.1 Agir le plus en amont possible pour maintenir les ménages au sein de leur logement	• Déployer les mesures d'aller-vers
	4.2 Accompagner tous les ménages de l'identification à la résorption des situations de précarité énergétique et habitat indigne	• Repérer les situations de précarité énergétique et d'habitat indigne des ménages
	5.1 Porter le plan au travers d'une gouvernance renforcée	• Gouverner et animer le plan

Les priorités de second niveau

Définition de la priorité de second niveau

- Il s'agit majoritairement d'ambitions orientées vers les rouages, c'est à dire la coordination et l'articulation des mesures.
- L'objectif commun de ces ambitions est de renforcer les mesures existantes en priorité pour permettre la mise en œuvre efficace des actions de priorité 1.
- Elles se mettront en œuvre au fil de l'eau, sur le moyen et long terme.

Enjeux	5 ambitions de priorité de second niveau	5 actions / ambitions de priorité de second niveau
	1.2 Fluidifier les parcours	• Accélérer et coordonner l'accès au logement des personnes les plus précaires
	2.1 Travailler sur la complémentarité des mesures d'accompagnement existantes	• Travailler sur la complémentarité des mesures d'accompagnement existantes
	3.2 Repositionner la CCAPEX comme le socle de la prévention des expulsions	• Renforcer la CCAPEX

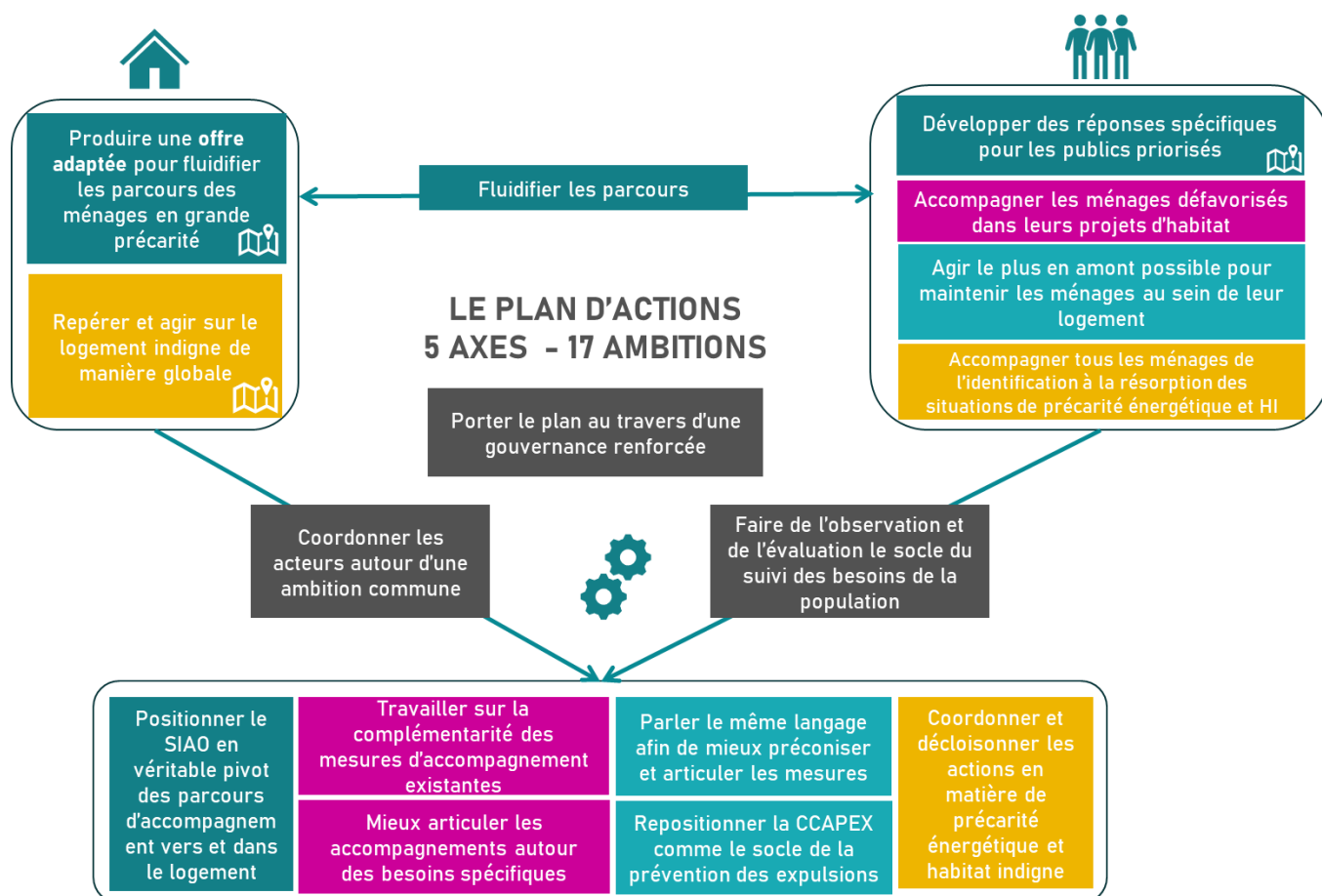
	4.1 Repérer et agir sur le logement indigne de manière globale	Repérer et agir sur le logement indigne de manière globale
	5.2 Faire de l'observation et de l'évaluation le socle du suivi des besoins de la population	Observer et mieux connaître les publics et leurs besoins

Les priorités de troisième niveau

- Ambitions orientées vers <u>l'information, la sensibilisation et la communication</u> auprès des habitants et des partenaires. - Elles ont pour objectif commun l'harmonisation des pratiques dans une logique de renforcer la <u>lisibilité des mesures et dispositifs existants</u>. - Mise en œuvre sur la durée du plan, au fil de l'eau.

Enjeux	5 ambitions de priorité de troisième niveau	5 actions / ambitions identifiées de priorité de troisième niveau
	2.2 Accompagner les ménages défavorisés dans leurs projets d'habitat	Accompagner les ménages défavorisés dans leurs projets d'habitat
	2.3 Mieux articuler les accompagnements autour des besoins spécifiques	Permettre un accompagnement global insertion et logement
	3.3 Parler le même langage afin de mieux préconiser et articuler les mesures	Parler le même langage afin de mieux préconiser et articuler les mesures
	4.3 Coordonner et décloisonner les actions en matière de précarité énergétique et d'habitat indigne	Coordonner et décloisonner les actions en matière de précarité énergétique et d'habitat indigne
	5.3 Coordonner les acteurs autour d'une ambition commune	Coordonner les acteurs de manière territorialisée

V. Le plan d'actions



Axe 1 – Les parcours d'accès au logement autonome

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition 	1.1 Produire une offre adaptée pour fluidifier les parcours des ménages en grande précarité	Priorité de premier niveau
Action	Produire et suivre l'offre adaptée	

Rappel des constats	- Un déficit d'offre locative sociale (un niveau de tension de 7,2 demandes pour 1 attribution) - Une montée en puissance du dispositif IML mais des difficultés de captation de petits logements - Un parc locatif privé qui se raréfie et inaccessible pour les précaires - Un manque d'offre adaptée (pensions de familles) aux spécificités des profils malgré les efforts déployés
Objectifs 	- Créer des places d'intermédiation locative au sein du parc privé en fonction des besoins (notamment petites typologies) - Augmenter le nombre de logements sociaux en PLAI - Créer des places de pensions de familles (dont les résidences accueils) - Suivre la programmation pour lever les freins à la création de places et accélérer la production de produits spécifiques

Modalités	Calendrier
1. Poursuivre le développement de l'offre de PLAI et PLAI adapté sur le territoire - Financer les opérations qui permettent la production de l'offre de PLAI et PLAI adapté - Développer le conventionnement social et très social avec ou sans travaux sur le territoire de la Métropole de Toulon (action qui sera conduite sur 3 ans sur la base d'une expérimentation sur plusieurs opérations et des aides dérogatoires pour calibrer in fine un programme pérenne) (TPM pilote opérationnel)	Durée du plan Identification : 2024
2. Développer l'offre de pensions de famille - Suivre dans le temps le volet programmatique de logements adaptés (locatifs sociaux et offre de logements adaptés) - Identifier les opérateurs des projets de pensions de familles - Faciliter le montage des projets des pensions de familles	Durée du plan Évaluation : 2025 puis annuelle
3. Développer l'IML - Intensifier le conventionnement ANAH du parc privé - Systématiser le glissement de bail en cas de sous-location - Conduire une évaluation (quantification et qualification) des mauvaises expériences et réussites en IML avec le laboratoire d'innovation sociale INSOLAB - Renforcer l'offre en mandat de gestion qualitativement et quantitativement	Durée du plan

4. <u>Accompagner le développement des résidences sociales en priorisant les transformations des FTM et les résidences répondant aux publics priorités du PDALHPD</u>			
5. <u>Poursuivre la pérennisation du parc d'hébergement d'urgence dans le respect des cibles plafonds</u>			
Pilotage stratégique	DDTM / DDETS	Pilotage opérationnel	DDTM / DDETS
Partenaires	• Conseil Départemental • EPCI et communes • AR HLM • Bailleurs sociaux et bailleurs privé • Associations AHI et du logement adapté • Agences immobilières privées et à vocation sociale		
Territorialisation	• Echelle départementale du Var avec une priorisation sur Métropole, ECAA		
Moyens	• Moyens budgétaires spécifiques alloués dans le cadre du plan Logement d'abord • Aides à la pierre de l'Etat (PLAI adapté) • Aides à la production neuve de logement social du Département et des collectivités (EPCI, communes) • Observations : Moyens alloués à l'observatoire • Aide aux bailleurs privés pour la remise sur le marché de logements vacants versée par le département		
Prise en compte de l'existant	• Plan Logement d'Abord II • Programmes Locaux de l'Habitat • Plan Local Urbanisme intercommunal		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
Modalité 1	• Nombre de PLAII et PLAII adaptés produits	• Hausse du relogement des ménages ayant des ressources <PLAI	
Modalité 2	• Localisation des réalisations • Taux d'ouverture de places en pension de famille (par rapport à la cible du plan LDA)	• Identification des porteurs de projets	
Modalité 3	• Taux d'atteinte de la cible d'ouverture des places en IML (par rapport à la cible du plan LDA) • Conduite de l'évaluation sur l'intermédiation locative	• Evolution du nombre de places en IML (bail glissant, loyer adapté) • Connaissance et prescription de l'intermédiation locative par l'ensemble des partenaires • Retours d'expériences positifs sur l'intermédiation locative et quantification des « échecs » • Evolution du conventionnement	
Modalité 4	• Nombre de places en résidences sociales ouvertes • Nombre de places en FTM transformées		
Modalité 5	• Nombre de places d'hébergement d'urgence pérennisées (dans le respect des cibles plafonds)		

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition 	1.1 Produire une offre adaptée pour fluidifier les parcours des ménages en grande précarité	Priorité de premier niveau
Action	Sensibiliser et communiquer sur l'offre adaptée	

Rappel des constats	• Une problématique importante d'accès au foncier pour la production neuve de logements sociaux et adaptés • Des propriétaires qui ne trouvent pas d'avantage au dispositif IML (crainte des dégradations, loyers trop faibles face à un crédit à rembourser, conventionnement avec Loc'avantage chronophage, etc.)		
Objectifs 	• Lutter contre les préjugés par la sensibilisation aux dispositifs • Réaliser un travail de communication et de sensibilisation tout au long de l'année. • Répondre aux exigences du ZAN par l'acquisition amélioration des logements et par la valorisation des friches		
Modalités			Calendrier
1. Sensibiliser les élus • Réaliser un travail de communication auprès des élus des territoires sur les besoins spécifiques (pensions de familles, maison relais, FJT...), par la mise en place d'une demi-journée territoriale sur la présentation du PDALHPD par exemple • Faire participer activement le territoire à la semaine des pensions de famille, prévue annuellement			Durée du plan Annuelle
2. Promouvoir les actions de réhabilitation • Coordonner les dispositifs en vigueur (opérateur PIG, OPAH avec les opérateurs IML par exemple) • Elaboration d'une fiche de bonnes pratiques du repérage du logement vers la signature du bail (dont glissement de bail)			Durée du plan 2024
3. Communiquer sur l'IML et ses avantages • Mener une action de sensibilisation à destination des propriétaires bailleurs • Partager les bonnes pratiques			Durée du plan
Pilotage stratégique	DDETS + CD		Pilotage opérationnel
Partenaires	• EPCI • DDTM • AR HLM • Bailleurs sociaux et bailleurs privé • Associations AHI et du logement • Agences immobilières privées et à vocation sociale		
Territorialisation	• Echelle départementale du Var • Prise en compte des territoires ayant des dispositifs PVD, OPAH, OPAH RU		
Moyens	• Moyens alloués aux dispositifs OPAH, OPAH RU, Petites Villes de Demain, etc. • Moyens financiers de l'État • Moyens des EPCI		

Prise en compte de l'existant	- Action Cœur de Ville - Petites Villes de Demain - OPAH, OPAH RU - Etude en cours sur l'acquisition Amélioration sur TPM en partenariat avec l'AR HLM	
Indicateurs	De réalisation	D'impact
Modalités 1 à 3	Nombre d'actions de sensibilisation auprès d'élus et de propriétaires	Connaissance et prescription de l'intermédiation locative par l'ensemble des partenaires

FOCUS – Programmation en chiffres

	Centre d'hébergement	PLAI	Habitat inclusif	Maisons relais	IML	Total logements adaptés
Nombre de places (2023)	619	4 635 logements	52 AVP délivrés en 2023	338	1690	4010
Taux d'équipement du Var pour 1 000 habitants	0,57	4,30		0,31	1,6	3,61
Objectifs de programmation (dont LDA à atteindre) en volume Taux d'équipement pour 1000 habitants à atteindre d'ici 2030	90	5 436 logements en PLAI et PLAI adaptés 9,35	Un total de 356 aides fléchées sur 61 projets	225 places 0,55	605 places 2,24	830
<i>Soit en moyenne par an</i>		846 logements en PLAI agréés + 60 logements en PLAI adaptés	10 projets habitat inclusif / an	45 places	121 places	138 places
Commentaires	Enjeu de transformation de places hôtelières	846 logements en PLAI agréés + 60 logements en PLAI adaptés	1 ^{er} AMI période 2023-2029 : 156 aides fléchées sur 21 projets 2 ^{ème} AMI période 2024-2030 : 200 aides fléchées sur 40 projets à venir		sont comptées les places en IML sous location et IML mandat de gestion	
Territoires	Pôles urbains	Expérimentation conventionnement social et très social sur TPM	territoires vieillissants secteur rural : CC Provence Verdon, la CA Sud Sainte Baume Territoires prioritaires bénéficiant d'un CLS, Provence Verte	Echelle du Var avec priorisation TPM, ECAA	TPM + Prise en compte territoires PVD, OPAH, OPAH RU	

PACA	11430 2,2 places pour 1 000 habitants	25162 4,94		1368 0,26	25 639 places de logement adapté (IML, PF, RS, FJT, FTM) Taux d'équipement pour 1000 habitants : 6,3 places (Région PACA : 3ème position)
France	3			18633 0,27	Taux d'équipement : 3,95 places pour 1000 habitants 2,9 / 1000 habitants hors IDF

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition 	1.2 Fluidifier les parcours	Priorité de second niveau
Action	Accélérer et coordonner l'accès au logement des personnes les plus précaires	

Rappel des constats	• Une précarité qui augmente, un nombre d'appels 115 en hausse chaque année • Des structures d'hébergement saturées • Nombreuses situations de suroccupation ou sous occupation au sein du parc locatif social et des difficultés de mutation • Des difficultés dans la fluidité des parcours liées à une mauvaise orientation initiale.
----------------------------	---

Objectifs 	• Permettre une plus grande fluidité des parcours • Loger la bonne personne au bon endroit • Maintenir la dynamique de sortie d'hébergement vers le logement
---	--

Modalités	Calendrier
1. Travailler sur les sorties des structures AHI (à destination des acteurs du secteur AHI) • Favoriser l'interconnaissance entre les opérateurs du secteur AHI et les bailleurs sociaux: organiser une rencontre par an et par territoire, créer un annuaire partagé territorial, développer des outils de communication et de travail (ex: procédure accès au LLS des personnes accueillies) • Mettre en place des réunions trimestrielles d'occupation du parc pilotées par la DDETS avec les gestionnaires des structures d'hébergement • Mettre en place un partenariat resserré, voire d' « aller vers » avec le BIM et l'OFII	Rencontres annuelles Outils : durée du plan
2. Clarifier les conditions d'accès au logement et au logement adapté • Mettre en place un groupe de travail technique afin de définir des critères communs en y associant les EPCI • Définir des critères d'accès au logement adapté afin de positionner le bon profil au bon endroit • Diffuser et former les partenaires à la mise en application de ces critères	T1 2025 T2 2025 T3 2025
3. Favoriser les mutations internes au sein du parc social • Accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs politiques d'attribution • Inciter et accompagner à la mise en place une « bourse au logement » au sein du parc locatif social pour favoriser les mutations (choix du logement, du quartier) en partenariat avec l'AR HLM dont le développement de ce type de dispositif est inscrit à sa stratégie parmi l'un des axes prioritaires • Déployer la partie « EOL (examen de l'occupation des logements) chez tous les bailleurs sociaux	Durée du plan
4. Expérimenter de nouvelles formes d'habitat	

Mener une étude sur la réexploitation du « village des ukrainiens » situé sur Draguignan (échéance : 2024)			2024
Pilotage stratégique	DDETS	Pilotage opérationnel	1. DDETS 2. SIAO - ARHLM 3. ARHLM 4. DDETS / CD
Partenaires	- DDTM - CD - EPCI - Bailleurs sociaux - Structures d'hébergement et de logement adapté - BIM - OFII		
Territorialisation	- Echelle départementale du Var - Déploiement des politiques d'attribution : Territoire avec PLH sans CIA - Mesures innovantes telles que la bourse au logement : Territoires dotés d'une CIA - Etude sur la réexploitation du village des ukrainiens : Draguignan		
Moyens	- Moyens budgétaires du FNAVDL - Moyens budgétaires du FSL - Moyens EPCI - Mesures budgétaires du BOP 177		
Prise en compte de l'existant	- Conventions Intercommunales d'Attribution (CIA) et critères d'attribution et de priorisation définis - Conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux - PLH et PLUiH		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
Modalité 1	- Organisation d'une rencontre par an et par territoire - Création d'un annuaire partagé territorial - Mise en place du partenariat avec le BIM et l'OFII	- Taux d'occupation du parc d'hébergement - Evolution du taux de sortie en places d'hébergement d'urgence selon le produit attribué (logement issu du parc privé / parc social, logement adapté) à destination des ménages français ou bénéficiant d'un titre de séjour - Durée moyenne de séjour	
Modalité 2	- Réalisation d'une grille de critères attribution logement adapté - Diffusion de la grille de critère - Information des partenaires à son utilisation	Connaissance des critères d'accès au logement adapté	
Modalité 3	- Nombre d'attributions pour les demandes de mutation et suivi du niveau de tension - Bourse au logement réalisée ou création de plateforme de bourse au logement - Mise en place d'examen de l'occupation des logements chez les bailleurs sociaux	- Evolution du niveau de tension du parc locatif social sur les demandes de mutation - Augmentation de la rotation au sein du parc locatif social	

Modalité 4	- Expérimentations réalisées - Réalisation de l'étude sur la réexploitation du village des ukrainiens	Réexploitation du village des ukrainiens
-------------------	--	--

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition 	1.3. Développer des réponses spécifiques pour les publics priorités	Priorité de premier niveau
Action	Répondre aux besoins des publics prioritaires	

Rappel des constats	- Nombreuses propositions de candidats n'aboutissent pas (environ 5 candidats pour une attribution) - Nombreuses situations de suroccupation ou sous-occupation au sein du parc locatif social et des difficultés de mutation		
Objectifs 	- Apporter des réponses aux publics prioritaires - Porter les orientations inscrites par le PDALHPD et les publics du plan au travers des politiques d'attribution en cours		
Modalités			Calendrier
1. Déployer la réforme des attributions, notamment en faveur des publics prioritaires, des logements sociaux sur les EPCI ayant une compétence habitat: - Installer les Conférences Intercommunales du Logement (CIL) sur tous les territoires concernés - Élaborer, mettre en œuvre et suivre les conventions intercommunales du logement (CIA)			Durée du plan
Pilotage stratégique	DDETS/EPCI	Pilotage opérationnel	EPCI ayant compétence habitat
Partenaires	Membres des CIL		
Territorialisation	- Echelle départementale du Var - EPCI ayant une compétence habitat pour les outils de la réforme - EPCI pour l'attribution à destination des publics prioritaires		
Moyens	Moyens humains de EPCI et de l'Etat		
Prise en compte de l'existant	- Convention Intercommunale D'attribution - Cotation de la demande - Guide des problématiques des personnes victimes de violences - Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
Modalité 1.	- Nombre d'attributions à destination des publics prioritaires - Taux CIL/document d'orientation/CIA	Attributions en faveur des ménages du 1^{er} quartile	

Préalable : L'action « Répondre aux besoins des publics priorités par le plan » se décline en 3 modalités. Afin d'en faciliter sa lecture, chaque modalité fait l'objet d'un tableau de présentation à part entière.

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition	1.3. Développer des réponses spécifiques pour les publics priorités	Priorité de premier niveau
Action	Répondre aux besoins des publics priorités par le plan	
Modalités		
1. Répondre aux besoins des jeunes		
2. Répondre aux besoins des personnes âgées		
3. Proposer une offre adaptée et un accompagnement global aux personnes victimes de violences intrafamiliales quel que soit le lieu ou le type d'accueil		

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition	1.3. Développer des réponses spécifiques pour les publics priorités	Priorité de premier niveau
Action	Répondre aux besoins des publics priorités par le plan	
Modalité	1. Répondre aux besoins des jeunes	

Rappel des constats	- Des résidences à destination des jeunes saturées - Une insuffisance d'offre sur le secteur Provence Verte - Un public qui se paupérise et des situations d'urgence qui se multiplient	
Objectifs	- Répondre aux besoins des jeunes en situation de vulnérabilité - Faire le lien entre le logement et l'insertion des jeunes	
Modalités	Calendrier / pilotage opérationnel	
<u>Identifier les besoins et développer une offre adaptée aux jeunes à faibles ressources et sans ressources</u> - Développer une offre alternative qui puisse répondre aux besoins - Réaliser un retour d'expérience portant sur le logement social réservé aux jeunes à Bandol (liant l'emploi et le logement pour les logements) : Evaluer l'expérience à N+1 (2024) - Déployer les actions d'habitat pour les jeunes en insertion du territoire de Provence Verte - Définir et déployer le « label jeunes » métropolitain.		Copilotage : SIAO (référente jeune en rupture) MTPM

- Déployer une observation spécifique sur les jeunes : territoire de la Métropole + étude sur les jeunes à la rue ou accueillis en structure d'hébergement Renforcer le lien entre l'accompagnement social des jeunes et la santé - Développer un partenariat Promo Soins / AHI – les prescripteurs AHI afin d'impulser le déploiement de bilans santé pour les jeunes et l'inscription ou la réinscription dans un parcours de soins - Etude de faisabilité de la mutualisation/extension du temps d'IDE du FJT Fondation d'Auteuil pour étendre son champ d'intervention à d'autres jeunes (prévention, bilan, évaluation) accueillis au sein de structures sociales sur Toulon (dans une logique d'empowerment en santé).		Durée du plan et dès 2024 ARS 2025
Pilotage stratégique	DDETS / CD	
Partenaires	- Département - Etat (DDTM) - CCAS - URAHJ - AR HLM PACA & CORSE - Professionnels de l'accompagnement social - CAF - EPCI (notamment Métropole CA Provence Verte) - Missions Locales	
Territorialisation	- Echelle départementale du Var - Bandol (logement social réservé aux jeunes) - Action d'habitat pour les jeunes en insertion : Provence Verte - Label Jeune : Toulon Métropole	
Moyens	- Humains : Missions locales - Moyens financiers : BOP 177, LDA Métropole	
Prise en compte de l'existant	- PLIJ (Parcours Logement Insertion Jeune) porté par TPM et URHAJ - Recensement des dispositifs à destination des jeunes sur le volet logement et insertion en cours 1 référent jeune SIAO - Expérimentation d'accueil de jeunes sans ressources en FJT et en logement - Convention territoire global de TPM – Axe « L'habitat, le cadre de vie et la participation des habitants – Action : <i>Soutenir et diversifier l'offre de logement en direction du public jeune</i>»	
Indicateurs	De réalisation	D'impact
	- Évaluation de l'expérimentation - Évolution du taux d'offre réservée aux jeunes - Déploiement du label jeune sur la Métropole de Toulon - Mise en place d'un partenariat Promo Soins / AHI - Etude de faisabilité de la mutualisation/extension du temps d'IDE du FJT Fondation d'Auteuil	- Evolution du nombre de jeunes accueillis à l'hôtel et en centre d'hébergement (objectif de réduction) - Evolution des sorties durables (logement/insertion) des jeunes (étude de cohorte)

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition	1.3. Développer des réponses spécifiques pour les publics priorités	Priorité de premier niveau
Action 	Répondre aux besoins des publics priorités par le plan	
Modalité	2. Répondre aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap	

Rappel des constats	- Des personnes vieillissantes cumulant les problématiques n'étant pas accompagnées - Un manque de logement locatif social adapté aux situations de handicap
Objectifs 	- Couvrir les besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap, notamment les personnes isolées qui ne se manifestent pas - Réduire le délai d'attribution d'un logement social ou de mutation pour ce public

Modalités	Calendrier
1. <u>Mieux identifier l'offre existante et les besoins des personnes âgées qui ne se manifestent pas</u> - Identifier le parc social accessible aux personnes à mobilité réduite par le biais de la CPH et s'appuyer sur le travail conduit par l'AR HLM (en lien avec le groupe de travail régional « Access » relatif à l'accessibilité et l'adaptation du parc social. Une cartographie de ce parc est réalisée) - Avoir une réflexion sur l'identification des personnes âgées isolées en perte d'autonomie en partenariat avec les bailleurs sociaux volontaires et les CCAS (territoires prioritaires : territoires bénéficiant d'un CLS Provence Verte/La Garde/Draguignan)	2024-2025
2. <u>Favoriser le développement d'une offre adaptée aux ressources et besoins des personnes âgées ou en situation de handicap</u> - Suivre les projets d'habitat inclusif bénéficiant de l'aide à la vie partagée (AVP) suite aux appels à manifestation d'intérêt lancés en 2022 et 2023 - Dans le cadre de la Conférence des financeurs, prioriser des financements sur des actions visant au maintien à domicile des personnes âgées précaires, notamment dans le parc public - Faciliter l'émergence des projets d'habitat inclusif, venir en appui des porteurs de projet et des acteurs des territoires en matière d'ingénierie de projet et veiller à l'aboutissement des projets	Durée du plan
3. <u>Développer et adapter l'offre pour les personnes âgées très précaires et vieillissantes :</u> - Développer une pension de famille adaptée sur la Métropole, en lien avec le secteur sanitaire et médico-social - Mener une réflexion sur le développement de l'EPHAD « hors les murs » à destination des personnes très précaires vieillissantes.	Durée du plan

4. <u>Animer un réseau d'acteurs contribuant au développement de l'habitat inclusif :</u> - Organiser de nouvelles éditions des rencontres départementales de l'habitat inclusif pour favoriser l'émergence de projets et maintenir la dynamique territoriale, - Faire connaître les dispositifs de financements dédiés à l'habitat inclusif auprès des porteurs de projet, notamment au travers de l'animation de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif		Dès 2024
5. <u>Organiser des temps de rencontres avec les bailleurs sociaux pour faire connaître les dispositifs :</u> - En matière d'habitat inclusif au sein de leurs parcs existants et dans le cadre des constructions neuves - En matière d'attribution à destination des personnes âgées et en situation de handicap (cf. article 20 loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement dite ASV)		Dès 2024
Pilotage stratégique	DDETS / CD	Pilotage opérationnel
		1. ARHLM 2. CD/ARS 3. ARS/DDETS 4. CD/ARS 5. ARHLM/CD
Partenaires	- Bailleurs sociaux - Action Logement - Association du secteur AHI - Département - Etat (DDTM) - HandiToit - CAF - CCAS - EPCI - Membres de la Conférence des financeurs	
Territorialisation	- Territoires vieillissants en secteur rural (tels que la CC Provence Verdon, la CA Sud Sainte Baume) - territoires prioritaires : territoires bénéficiant d'un CLS, Provence Verte	
Moyens	- Articulation avec les moyens de la Conférence des financeurs - APA HABITAT – aide du département du Var en partenariat avec trois caisses de retraite - L'aide aux propriétaires occupants pour les aider à maintenir leur logement dans un état correct (SAH) – du département en complément des aides de l'ANAH	
Prise en compte de l'existant	- Schéma de l'autonomie - Article L281 sur l'habitat inclusif de la LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN)	
Indicateurs	De réalisation	D'impact
	- Nombre de logements adaptés à la perte d'autonomie - Nombre de places ouvertes en habitat inclusif - Nombre de rencontres/formations organisées	- Meilleure connaissance du parc social adapté à la perte d'autonomie - évolution de la durée moyenne d'attente de la DLS des personnes handicapées ou en situation de perte d'autonomie

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition 	1.3. Développer des réponses spécifiques pour les publics priorités	Priorité de premier niveau
Action	Répondre aux besoins des publics priorités par le plan	
Modalité	3. Proposer une offre adaptée et un accompagnement global aux personnes victimes de violences intrafamiliales quel que soit le lieu ou le type d'accueil	

Rappel des constats	• Une mise à l'abri proposée systématiquement mais pas forcément adaptée • Une offre d'hébergement en augmentation mais encore insuffisante		
Objectifs 	• Renforcer les solutions d'accès à l'hébergement des victimes de violences intrafamiliales • Faciliter l'accès au logement des victimes de violences intrafamiliales • Donner un cadre plus lisible à cette problématique et assurer le partage d'informations		
Modalités			Calendrier / pilotes opérationnels
• Augmenter le nombre de places en hébergement et en ALT réservés pour l'accueil de ce public • Augmenter le parc d'accueil en urgence accessible 24h/24 et 7j/7 • Travailler avec les communes pour la mobilisation des logements communaux en lien avec le SIAO • Assurer le chaînage des professionnels susceptibles d'intervenir tout au long du parcours des personnes victimes de violences • Faciliter les mutations/relogements des auteurs et des victimes • Faciliter l'accès au logement social des victimes provenant du parc privé à travers la cotation et une meilleure identification des victimes • Réviser le protocole départemental relatif aux relations entre le SIAO, les associations spécialisées FVV • Informer et former les acteurs sur le territoire			DDETS DDETS/DDFE SIAO/DDETS DDFE ARHLM EPCI DDFE DDFE/SIAO Calendrier : Durée du plan et dès 2024
Pilotage stratégique	DDETS / CD		Pilotage opérationnel DDETS/DDFE
Partenaires	Associations AHI / Communes / EPCI / SIAO / Bailleurs sociaux / Associations spécialisées FVV		
Territorialisation	Var		
Moyens	Crédits Etat		
Prise en compte de l'existant	Protocole départemental relatif aux relations entre le SIAO et les associations spécialisées FVV		
De réalisation		D'impact	

Indicateurs	• Evolution des places d'accueil pour les personnes victimes de violences • Mise en place de la cotation de la demande • Révision du protocole départemental relatif aux relations SIAO / associations spécialisées	• Evolution du nombre d'accueil en urgence à l'hôtel et de la durée de séjour à l'hôtel • Evolution de la part des attributions en LLS pour les FVV
--------------------	---	--

Axe 1	Les parcours d'accès au logement autonome	
Ambition 	1.4 Positionner le SIAO en véritable pivot des parcours d'accompagnement vers et dans le logement	Priorité de premier niveau
Action	Renforcer la place du SIAO	

Rappel des constats	- De nombreuses évolutions récentes au sein du SIAO (renforcement, centralisation de la gestion des mesures d'accompagnement financées par l'Etat au SIAO, mise en place d'un processus d'identification des publics prioritaires par le SIAO et l'Etat) - Des attendus de la circulaire du 31 mars 2022 encore à mettre en place
Objectifs 	- Améliorer l'orientation des publics du PDALHPD par une meilleure connaissance des dispositifs - Renforcer les liens avec le secteur du logement (bailleurs sociaux) et se territorialiser - Détecter plus rapidement les situations dégradées et construire plus efficacement les réponses adaptées aux besoins des personnes sans domicile

Modalités			Calendrier
1. <u>Renforcer la veille sociale</u> - Renforcer la coordination des accueils de jour et des maraudes dans leur rôle d'accès au logement des personnes sans abri - <i>Proposition d'action inscrite au Logement d'Abord II</i> 2. <u>Consolider la place du SIAO</u> - Renforcer les liens avec le secteur du logement (bailleurs sociaux) afin qu'ils puissent d'avantage mobiliser les bons dispositifs d'accompagnement. - Par exemple en réunissant les acteurs du territoire pour trouver des solutions inspirantes pour être dans l'accompagnement logement et permettre l'orientation des publics . – <i>Proposition réalisée par le SIAO en entretien</i> - Elargir la composition du comité de pilotage du SIAO en y associant de nouveaux acteurs (service public de l'emploi, CAF, CPAM) – <i>Proposition issue du rapport de diagnostic de l'ANSA janvier 2023</i> - Conduire une intervention à vocation de coordination : une fonction à assurer sur les autres EPCI hors TPM dans un format réaliste pour couvrir ces différents territoires - <i>Proposition issue du rapport de diagnostic de l'ANSA janvier 2023</i> - Soutenir et accompagner le SIAO vers les attendus de la réforme (notamment par l'intégration de nouveaux outils proposés par la DIHAL : convention pluriannuelle d'objectifs, feuille de route annuelle, bilan annuel d'activité) 3. <u>Renforcer le volet santé au sein du SIAO (en lien étroit avec l'action issue de l'axe 2)</u>			2024-2026
Pilotage stratégique	DDETS	Pilotage opérationnel	SIAO
Partenaires	- Département - Associations AHI - AR HLM : Organisation de réunion SIAO 83 / OLS 83 sur des thématiques dédiées		

	• Bailleurs sociaux	
Modalités	Modalité 1	Modalité 2
Territorialisation	• Veiller à une couverture sur les territoires hors TPM • ECAA, Dracénie, voire Provence Verte	• Départementale • Echelle des commissions de coordination territoriale
Moyens	• Moyens alloués au SIAO	• Moyens alloués au SIAO
Prise en compte de l'existant	• S'appuyer sur les éléments issus du rapport de diagnostic réalisé par l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) en 2022 sur le fonctionnement du SIAO	• Commissions de coordination territoriales sur 4 territoires du département • Plateformes territoriales d'accompagnement : existante pour l'ECAA (ex CAVEM) et en cours de construction pour TPM.
Indicateurs	Modalité 1	Modalité 2
Réalisation	• Couverture de la veille sociale sur l'ensemble du département (à revoir)	• Elargissement des participants au comité de pilotage • Mise en place des outils proposés par la DIHAL (taux de contractualisation avec les opérateurs, avec les bailleurs, CPO et feuille de route)
D'impact	•	• Meilleure connaissance des dispositifs et du rôle du SIAO • Evolution du nombre de sollicitations des partenaires + diversité des partenaires (hors 115)

Axe 2 – L'accompagnement des ménages

Axe 2	L'accompagnement des ménages	
Ambition 	2.1 Travailler sur la complémentarité des mesures d'accompagnement existantes	Priorité de second niveau
Action	Travailler sur la complémentarité des mesures d'accompagnement existantes	

Rappel des constats	• Un manque de lisibilité des mesures existantes qui freine leur mobilisation • Des ruptures de parcours liés à la méconnaissance des dispositifs • Des pratiques encore cloisonnées entre le secteur de la santé et du logement malgré les efforts déployés en matière d'information et de formation		
Objectifs 	• Rendre lisibles les accompagnements • Eviter les ruptures d'accompagnement : formaliser les actions accompagnement • Ne pas généraliser les accompagnements mais tendre vers des accompagnements individualisés selon les problématiques repérées		
Modalités			Calendrier
1. <u>Donner plus de lisibilité aux mesures existantes notamment à destination des travailleurs sociaux</u> • Travailler sur l'articulation entre les dispositifs (par exemple : ASLL / AVDL, IML Etat / ASLL) pour s'assurer de leur complémentarité. • Diffuser ce travail à travers différents leviers : organisation de temps d'information et de formation, par exemple sous la forme de webinaires, diffusion sur un site internet, alimentation du contenu de la plateforme nationale soliguide, etc. • Mettre en place une demi-journée d'information auprès de l'ensemble des travailleurs sociaux (annuelle) • Produire un document d'information des dispositifs d'accompagnement et le diffuser auprès des partenaires relais qui pourront le distribuer aux habitants (CAF auprès de ses allocataires) • Promouvoir la formation auprès des travailleurs sociaux sur la santé mentale et l'addictologie • Mobiliser l'offre de service d'ARCA SUD (coordinateur du réseau addictologie, pôle de formation, accompagnement).			
Pilotage stratégique	DDETS/CD	Pilotage opérationnel	CD (action sociale de proximité)
Partenaires	• CAF, • SIAO, bailleurs sociaux, AR HLM, • associations, • CCAS • Associations AHI • ARCA SUD		
Territorialisation	• Lisibilité des mesures : Echelle départementale du Var • Expérimentation de référent de parcours résidentiel : Territoires pourvus d'une PFTA (Estérel Méditerranée)		

Moyens	• Moyens budgétaires du FNAVDL • Moyens budgétaires du FSL • Budgets de formation	
Prise en compte de l'existant	• PFTA • Schéma départemental d'accès aux familles • Conventions territoriales globales • « Parcours attentionnés » proposés par la CAF	
Indicateurs	De réalisation	D'impact
Modalité 1.	• Réalisation du référentiel • Diffusion du référentiel • Formation des travailleurs sociaux • Réalisation d'un flyer des dispositifs à destination des habitants (particulièrement pour les allocataires de la CAF) • Réalisation d'une expérimentation sur un territoire pourvu d'une PFTA	• Meilleure connaissance des dispositifs de la part des travailleurs sociaux

Axe 2	L'accompagnement des ménages	
Ambition 	2.2 Accompagner les ménages défavorisés dans leurs projets d'habitat	Priorité de troisième niveau
Action	Accompagner les ménages défavorisés dans leurs projets d'habitat	

Rappel des constats	Un besoin d'harmonie des pratiques entre les antennes d'accueil au public sur les démarches à réaliser pour effectuer une demande de logement locative sociale		
Objectifs 	- Accompagner les ménages de la recherche du logement à son entrée - Appréhender au mieux les besoins des personnes en recherche de logement en travaillant en lien avec les guichets enregistreurs - Renforcer l'accès aux droits des personnes dans le cadre de la recherche de logement - Répondre à l'enjeu d'harmonisation des pratiques		
Modalités			Calendrier
Dès la recherche du logement et jusqu'à son entrée - Développer, sur chaque EPCI ayant la compétence habitat, des outils permettant de mieux gérer la demande de logement social et améliorer la qualité de l'information des demandeurs : - Elaboration d'un PPGDID - Organiser et améliorer le maillage territorial des guichets d'enregistrement - Ouvrir un lieu ressource concernant l'information et l'accompagnement des demandeurs de logement social sur chaque EPCI - Former le personnel concerné et harmoniser les outils et pratiques - Sensibiliser les agents des antennes d'accès aux droits (France services) aux démarches de recherche de logements			Durée du plan Information antennes accès aux droits : 2023 – durée du plan Bourse inter bailleurs communication : 2024 Mise en place : 2025
Pilotage stratégique	DDETS Copilote (dans le cadre de la mise en place des parcours attentionnés) : CAF	Pilotage opérationnel	EPCI
Partenaires	- Etat, Conseil Départemental - EPCI - Bailleurs sociaux - CCAS - France Services - Agences immobilières - SIAO		
Territorialisation	EPCI ayant la compétence habitat		
Moyens	Budgets alloués à la formation		
Prise en compte de l'existant	PPGDID existants		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
Modalité 1.	- Elaboration PPGDID - Ouverture d'un lieu ressource d'information et d'accompagnement des demandeurs de logement social	- Maillage territorial des guichets d'enregistrement - Harmonisation des outils et des pratiques	

	• Formation à destination du personnel des EPCI concerné par la demande locative sociale • Actions de sensibilisation aux démarches de recherche de logements à destination des agents des antennes France Services	
--	--	--

Axe 2	L'accompagnement des ménages	
Ambition 	2.3 Mieux articuler les accompagnements autour des besoins spécifiques	Priorité de troisième niveau
Action	Permettre un accompagnement global insertion et logement	

Rappel des constats	- L'accès et le maintien des ménages dans le logement sont fortement dépendants de leurs ressources. Aujourd'hui la perception des minima sociaux est insuffisante pour accéder ou se maintenir dans le logement y compris social. - Or l'accompagnement vers le logement n'est pas toujours articulé ou corrélé à un accompagnement vers l'insertion professionnelle.		
Objectifs 	- S'inscrire dans une logique globale d'insertion par l'emploi et par le logement (accès ou maintien) par une acculturation commune des acteurs - Systématiser l'articulation des accompagnements insertion / logement - Faire émerger des propositions de prise en charge, à partir de problématiques communes aux champs de l'insertion et du logement		
Modalités			Calendrier
- Concourir à l'acculturation et à la coordination des intervenants, par une information et une sensibilisation aux différents dispositifs et aux rôles respectifs des acteurs de l'insertion et du logement. Garantir la bonne articulation des accompagnements en veillant à la coordination systématique des intervenants et à l'activation des dispositifs : - à l'occasion de la prise en charge d'une problématique aigüe en matière de logement d'un allocataire RSA, organiser le maillage avec son référent insertion ou solliciter la désignation d'un référent ; - au cours de l'accompagnement en matière d'insertion professionnelle ou socio-professionnelle, s'assurer de la mise en oeuvre du dispositif adapté en cas d'identification d'une problématique en matière de logement. - Dans le cadre de la coordination mise en œuvre, sur la base de problématiques communes rencontrées, faire émerger des axes de travail visant à améliorer l'accompagnement du public allocataire du RSA en matière d'accès ou de maintien dans le logement en s'appuyant par exemple sur le rôle de personne ressource de l'ADIL.			Durée du plan
Pilotage stratégique	DDETS/CD	Pilotage opérationnel	- CD (solidarités logement) - CD (solidarités logement) / TPM - ADIL
Partenaires	- Missions locales - Acteurs de l'insertion et de l'emploi		

	Acteur du secteur AHI	
Territorialisation	- TPM - Territoires en tension	
Moyens	- AAP - Pacte des Solidarités - LDA	
Prise en compte de l'existant	- Dispositifs d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA - Règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement - Action "mission impayés de loyers" de l'ADIL - Action "lutte contre les exclusions dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale" de l'ADIL	
Indicateurs	De réalisation	D'impact
	- Meilleure connaissance et transversalité entre les volets insertion et logement - Meilleure articulation des dispositifs	Taux d'accès et de maintien dans le logement des allocataires du RSA

Axe 2	L'accompagnement des ménages	
Ambition	2.3 Mieux articuler les accompagnements autour des besoins spécifiques	Priorité de premier niveau
Action 	Coordonner les actions portées par le monde de la santé et du logement	

Rappel des constats	• Des publics souffrant de troubles de la santé mentale en augmentation • Un grand nombre de personnes orientées vers des structures d'hébergement ou à la rue sont en souffrance psychique • Un public difficilement « quantifiable » par la confidentialité des données, l'absence d'identification de ces derniers ou encore le refus de soins • Un manque de passerelles entre les acteurs du logement et de la santé • Des structures qui accompagnent les personnes en situation de précarité qui manquent de formations à destination de leurs travailleurs sociaux aux questions de santé mentale et d'addictologie
Objectifs 	• Renforcer les passerelles entre le monde médical et le logement • Prendre en compte les différents types de troubles psychiques et comportementaux des publics • Former des relais afin d'aider au repérage des situations et d'apporter un 1er niveau de réponse et d'orienter vers les structures adéquats.

Modalités	Calendrier
<u>1. Renforcer le volet santé au sein du SIAO (en lien étroit avec l'action issue de l'axe 1 « Renforcer la place du SIAO »)</u> • Mettre en place un référent SIAO santé ; • Développer un partenariat très resserré entre le SIAO et les DAC et une coordination entre les PFTA et les 2 DAC • Faciliter le traitement des situations complexes en précarité avec les acteurs concernés (DAC, DDETS, CD, CPAM, PJJ, PASS ...) par territoires et par bassins de soins ; • Associer les acteurs de la santé et les PASS aux instances pilotées par le SIAO ; <u>2. Outiller les partenaires</u> • Disposer d'un annuaire de la santé mentale et des addictions • Assurer une veille sur les dispositifs existants (en lien avec l'action portée par l'ARS dans le cadre du PTSM : « Recenser les dispositifs existants et les faire mieux connaître : l'objectif est d'assurer une meilleure connaissance et mobilisation des dispositifs par les partenaires ») • Outiller les bailleurs sociaux afin : ○ d'identifier les meilleurs moyens pour prévenir les ruptures de logement dans le parc social en étudiant l'opportunité de mettre en place un plan d'action « Santé mentale dans le logement » avec l'AR HLM – Proposition Logement d'Abord II. ○ Proposer des temps dédiés et de formations à l'attention des collaborateurs OLS organisés par l'AR HLM • Etudier l'opportunité de la création d'une équipe mobile pluridisciplinaire sanitaire sur le territoire de Fréjus/Saint-Raphaël • Contribuer à la promotion du déploiement de dispositifs innovants de type « Un chez Soi d'Abord » avec accompagnement pluridisciplinaire pour des	

personnes présentant des troubles psychiques sur les territoires ruraux (ex. Provence Verte). (action inscrite au PTSM)			
3. <u>Créer ou renforcer de nouveaux modes de coopérations entre les secteurs médico-social, sanitaire et social au sein des territoires et auprès des partenaires</u> - Intégrer l'ARS aux groupes de travail du plan - Créer les « Assises du logement et de la santé » afin de renforcer les échanges et les recherches de solutions entre acteurs dans le cadre des travaux du PTSM horizon 2025-2026)			
Pilotage stratégique	Copilotage ARS DDETS	Pilotage opérationnel	1. SIAO / ARS 2. ARS / AR HLM 3. ARS
Partenaires	- SIAO - Bailleurs sociaux - Pilotes CLS - Equipes mobiles - Associations gestionnaires - Associations AHI - Professionnels de santé - Structures sanitaires - Structures médicosociales - Collectivités locales - CCAS - PTSM		
Territorialisation	Territoires ayant signé les Contrats de Locaux de Santé Mentales		
Moyens			
Prise en compte de l'existant	- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) - Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) - Contrats Locaux de Santé : 4 CLS opérationnels (Provence Verte, La Seyne, Hyères, Draguignan) et 2 cours de signature (La Garde, Var Esterel Méditerranée), 1 en projet (Six Fours) - Dispositif « Santé Précarité » sur l'Est Var - Deux dispositifs d'appui à la coordination (DAC) - Quatre équipes mobiles secteur sanitaire, une équipe mobile secteur médico-social et deux équipes mobiles secteur sanitaire et médico-social		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
	- Réalisation de l'étude à destination des bailleurs sociaux sur les outils mobilisables au sein du parc social - Mise en œuvre des outils - Organisation d'une assise du logement et de la santé	Qualification de ce qu'est un « échec » et évaluation de ce dernier pour les personnes souffrantes de problématiques psychiques logeant au sein du parc social (qu'Est-ce qu'un échec?)	

Axe 3 – Le maintien dans le logement

Axe 3	Le maintien dans le logement	
Ambition 	3.1 Agir le plus en amont possible pour maintenir les ménages au sein de leur logement	Priorité de premier niveau
Action	Déployer les mesures d'aller-vers	

Rappel des constats	- Des dossiers à un stade avancé dont le montant de la dette est important présentés en CCAPEX - Une méconnaissance des partenaires de certains dispositifs qui permettent d'adapter au mieux l'accompagnement ou la prévention.		
Objectifs 	- Identifier les situations le plus en amont possible - Poursuivre et renforcer l'aller vers afin d'éviter la dégradation des situations - Identifier les actifs en situation de précarité qui ne se manifestent pas dans leurs recours aux droits et risquent de basculer dans des situations de plus grande vulnérabilité (expulsions notamment)		
Modalités			Calendrier
Sensibilisation des CCAS qui disposent de travailleurs sociaux afin d'identifier et faire remonter les situations le plus en amont possible - Renforcer les actions d'aller vers en matière de prévention des expulsions locatives déployées par l'ADIL : mission commandement de payer, EM commandement de payer, déploiement Equipe Mobile sur les territoires ECAA, Dracénie, voire Provence Verte - Rendre effective l'identification des ménages en situation de précarité énergétique réalisée avec les fournisseurs d'énergie et lors de la mobilisation du FSL énergie - Renforcer l'expertise des UTS par des actions de sensibilisation / de formation sur les expulsions et le logement - Mobiliser tous les acteurs qui concourent à l'insertion sociale et professionnelle autour de la question logement et des impayés			2024-2025
Pilotage stratégique	DDETS/CD	Pilotage opérationnel	CCAPEX/CD(action sociale de proximité) Modalité 3 : MTPM
Partenaires	- Élus (présents en CCAPEX), ADIL, CAF, Tribunal, huissiers, FNAIM, associations de locataires et de propriétaires, bailleurs sociaux, police, gendarmerie, fournisseurs d'énergie - CCAS, UTS		
Territorialisation	Sur l'ensemble du département et en s'appuyant sur l'échelon des : UTS / CCAS / 7 points Conseil Budget		
Moyens	Moyens financiers alloués à l'ADIL		
Prise en compte de l'existant	7 points Conseil Budget		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
	Actions de formation et d'information mise en place	Augmentation des mesures prises en amont	

	• Rapport d'activité des mesures portées par l'ADIL • Mise en place de l'expérimentation à destination des ménages allocataires du RSA expulsés • Nombre de ménages en précarité énergétique identifiés	• Diminution du nombre de CFP accordés
--	---	--

Axe 3	Le maintien dans le logement	
Ambition 	3.2. Repositionner la CCAPEX comme le socle de la prévention des expulsions	Priorité de second niveau
Action	Renforcer la CCAPEX	

Rappel des constats	• Une augmentation des expulsions suite au gel des années COVID • Des dossiers « en bout de course » dont le montant de la dette est important présentés en CCAPEX • Des CCAPEX en visioconférence limitant les échanges • Une méconnaissance de certains dispositifs qui permettent d'adapter les préconisations et orientations en CCAPEX • Une méconnaissance de la CCAPEX de la part des propriétaires		
Objectifs 	• Homogénéiser les pratiques des sous-CCAPEX • Positionner la CCAPEX et ses sous-CCAPEX en chef de file de la prévention des expulsions • Diversifier le rôle de la CCAPEX en la positionnant comme lieu ressources et de veille		
Modalités			Calendrier
• Favoriser la connaissance des dispositifs et des pratiques par le partage des outils existants • Assurer les réunions en présentiel et avoir des temps d'échanges pour communiquer et échanger permettant d'avoir une meilleure connaissance • Élargir les participations à la CCAPEX, notamment des acteurs privés : Banque de France, représentant des bailleurs privés • Faire évoluer les missions des sous-ccapex			2024
Pilotage stratégique	DDETS/CD	Pilotage opérationnel	DDETS/CD (action sociale de proximité)
Partenaires	• Sous-préfectures • EPCI, ADIL, CAF, Tribunal, huissiers, FNAIM, associations de locataires et de propriétaires, bailleurs sociaux, • AR HLM (en appui) • CCAS • Banque de France		
Territorialisation	• Territorialisation des CCAPEX à l'échelle des 3 arrondissements • Sous CCAPEX : Mise en place mai 2021 à Brignoles / Sous CCAPEX Draguignan septembre 2022		
Moyens	• Moyens et engagements alloués à la CCAPEX (cf. les engagements des différents partenaires de la charte)		
Prise en compte de l'existant	• Territorialisation des CCAPEX à l'échelle des 3 arrondissements • Sous CCAPEX : Mise en place mai 2021 à Brignoles / Sous CCAPEX Draguignan septembre 2022 • Charte de prévention des expulsions • Pacte de solidarités		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
	• Temps de partage des dispositifs en CCAPEX	• Baisse du volume d'expulsions au sein du parc privé	

	• Elargissement des participations en CCAPEX	
--	--	--

Axe 3	Le maintien dans le logement	
Ambition 	3.3 Parler le même langage afin de mieux préconiser et articuler les mesures	Priorité de troisième niveau
Action	Parler le même langage afin de mieux préconiser et articuler les mesures	

Rappel des constats	• Multitude de situations complexes qui entraînent des difficultés pour se saisir du meilleur dispositif • Méconnaissance des partenaires de certains dispositifs qui permettent d'adapter au mieux l'accompagnement ou la prévention.
Objectifs 	• Disposer d'une clé de lecture commune des dispositifs pour l'ensemble des partenaires • Communiquer pour mieux mobiliser les aides existantes • S'inscrire dans une logique d'harmonisation des dispositifs

Modalités			Calendrier
1. Partager les données et la connaissance • Renforcer le partenariat avec la CAF et faciliter l'échange de données. • Mettre en place un bilan d'activités avec des indicateurs • Créer une cartographie des dispositifs et des aides mobilisables sur le volet prévention des expulsions et diffuser le guide auprès des partenaires • Partager les expériences réussies 2. Animer la charte de prévention des expulsions locatives et déployer le plan d'actions 3. Etablir une méthodologie et des processus d'intervention pour qu'il n'y ait pas de perte des informations et des processus à mettre en place 4. Poursuivre le travail partenarial de sensibilisation et d'information des bailleurs privés : • Communiquer auprès des propriétaires bailleurs : Réaliser un flyer d'information à destination des bailleurs en collaboration avec la CAF (« dès qu'il y a un impayé de loyer : Comment la CAF peut-elle aider les bailleurs sur ce sujet ») 5. Identifier un référent incurie Diogène par UTS afin de répondre aux besoins de manière territorialisée			2025
Pilotage stratégique	DDETS/CD	Pilotage opérationnel	ADIL
Partenaires	• élus (présents en CCAPEX), EPCI, ADIL, CAF, Tribunal, huissiers, FNAIM, associations de locataires et de propriétaires, bailleurs sociaux		
Territorialisation	• TPM territoire pilote • Maison de l'Habitat		

	• UTS • Appui AR HLM	
Moyens	• Humains : Maison de l'Habitat • UTS • Moyens alloués au FSL	
Prise en compte de l'existant	• Convention Territoriale Globale • Charte de prévention des expulsions	
Indicateurs	De réalisation	D'impact
	• Création et diffusion du guide • Création d'une cartographie des dispositifs et des aides mobilisables • Mise en place d'un référent sur l'incurie	• Questionnaire à destination des partenaires afin d'obtenir un retour d'expériences sur l'année sur les dispositifs et leur connaissance / mobilisation

Axe 4 – L’habitat indigne et la précarité énergétique

Axe 4	L’habitat indigne et la précarité énergétique	
Ambition 	4.1 Repérer et agir sur le logement indigne de manière globale	Priorité de second niveau
Action	Repérer et agir sur le logement indigne de manière globale	

Rappel des constats	Un manque de suivi sur les historiques des signalements de non-décence		
Objectifs 	Renforcer les procédures liées au suivi de l’état du logement déclaré indigne		
Modalités			Calendrier
Identifier et suivre l’état du logement - Identifier le logement et suivre l’état du logement en s’appuyant sur le guichet unique de signalement du PDLHI 83 qui est opérationnel et commun avec la CAF et le PDLHI - Mettre en place un circuit en lien avec le PDLHI et la CAF pour pallier le manque de retour et de suivi de l’ensemble des procédures			
Pilotage stratégique	ANAH	Pilotage opérationnel	- DDTM (secrétariat du comité de pilotage du PDLHI) - CAF
Partenaires	- Services de santé communaux, CCAS, mairies - ARS, CAF, ADIL - Fédération interprofessionnelle diagnostiqueurs de l’immobilier (FIDI) - Associations, Agences immobilières, Associations de propriétaires - Fournisseurs d’énergie - EPCI porteurs des dispositifs ANAH - CAUE		
Territorialisation	- Prise en compte des communes ayant des comités hygiène / santé sur 4 territoires. - Territoires ayant mis en place des dispositifs - Aller vers les territoires dont les dispositifs sont à venir ou absents		
Moyens			
Prise en compte de l’existant	- PDLHI - PLH pour le déploiement des permis de louer - Articulation avec les interventions en matière de rénovation du parc privé - Articulation avec les Conventions Territoriales Globales (CTG) communales et intercommunales existantes - PIG TPM (2017-2022), - PIG Estérel Côte d’Azur Agglomération (2017-2022),		

	• PIG CA Provence Verte (2022-2023) • OPAH-RU présente à Toulon (2019-2024), La Seyne-sur-Mer (2019-2024), Hyères (2019-2024), Brignoles 2018-2023), Draguignan (2018-2023) et Saint Maximin (2019-2024) • PIG à venir sur la CC MPM, la CC PV, CC LGV	
Indicateurs	De réalisation	D'impact
	• Nombre de signalements de situations de logements non décents ou d'habitat indigne • Mise en place d'un interlocuteur • Nombre de permis de louer déployés sur les communes • Nombre de logements traités et suivis dans le temps	• Nombre de logements rendus décents •

Axe 4	L'habitat indigne et la précarité énergétique	
Ambition 	4.2 Accompagner tous les ménages de l'identification à la résorption des situations de précarité énergétique et habitat indigne	Priorité de premier niveau
Action	Repérer et accompagner les situations de précarité énergétique et d'habitat indigne des ménages	

Rappel des constats	• Manque de connaissance des publics sur les conditions de logement acceptables • Accommodation des situations par des publics très précaires • Défaut de communication « vers qui se diriger » • Mauvaise connaissance de ce qui existe / des actions et acteurs sur le sujet qui persiste • Manque de suivi sur les historiques des signalements de non-décence
Objectifs 	• Être au plus proche des propriétaires bailleurs et occupants dans une logique de coordination et d'animation • Centraliser les informations pour mieux informer • Communiquer auprès des locataires et des propriétaires sur les dispositifs existants

Modalités			Calendrier
Modalité 1. Accueillir et informer les ménages qui le nécessitent • Informer et communiquer auprès des locataires sur l’habitat indigne (exemple : Communiquer sur le numéro vert à destination des locataires) • Mieux informer et mieux aider les propriétaires bailleurs privés de manière à ce que l’habitat indigne / dégradé puisse être remis aux normes • Créer un site unique qui puisse centraliser toutes les informations ou un guichet unique pour toutes les personnes qui ne peuvent pas se saisir de la dématérialisation. • Identifier et flécher un lieu d’entrée pour les ménages afin que les personnes puissent faire ces démarches : bureau d’enregistrement des demandes de logements sociaux, maisons France service			
Modalité 2. Orienter les ménages vers les démarches adéquates • Orienter les ménages vers l’aide à l’amélioration de l’habitat des propriétaires occupants en matière de précarité énergétique portée par le département, en complément des aides de l’ANAH			
Pilotage stratégique	PDLHI	Pilotage opérationnel	1. DDTM 2. DL ANAH
Partenaires	• Partenaires du PDLHI		
Territorialisation	• Ensemble du département • A l’échelle intercommunale		
Moyens	• Maison de l’Habitat • Financiers : SARE, ANAH, PIG		
Prise en compte de l’existant	• Mise en place de Mon accompagnateur Rénov’ en 2023 • SLIME • PDALHI		

Indicateurs	De réalisation	D'impact
	• Communication auprès des locataires et des propriétaires	•

Axe 4	L'habitat indigne et la précarité énergétique	
Ambition 	4.3 Coordonner et décloisonner les actions en matière de précarité énergétique et d'habitat indigne	Priorité de troisième niveau
Action	Coordonner et décloisonner les actions en matière de précarité énergétique et d'habitat indigne	

Rappel des constats	Malgré l'existence des procédures, les moyens d'orienter les personnes ne sont pas forcément connus ou reconnus.		
Objectifs 	- S'inscrire dans les priorités du PDLHI - Centraliser les informations et garantir un suivi des situations - Partager et mettre en avant les bonnes pratiques. - Clarifier et communiquer sur le qui fait quoi sur le territoire à la fois auprès des partenaires que des personnes concernées.		
Modalités			Calendrier
1. Clarifier le rôle de chacun par la formalisation de partenariats et de conventions - Coordonner les partenariats , mettre en synergie les dispositifs pour résorber la précarité énergétique (exemple : Créer un partenariat avec les entreprises d'insertion pour créer des accords et des conventions comme les compagnons bâtisseurs) - S'inspirer des objectifs conduits sur la CTG de TPM qui a pour ambition d'organiser et d'animer un réseau de partenaires autour de la thématique du logement indigne et indécents 2. Rendre plus lisibles et efficaces les dispositifs - Communiquer sur les avantages du permis de louer auprès des élus locaux. - Informier et former régulièrement les équipes de proximité (services et antennes existantes) - Partager et mettre en avant les bonnes pratiques. (Exemple : Des rencontres envisagées par la CAF et l'ADIL au sein des EPCI afin de présenter le permis de louer auprès des communes) 3. Observer - Enrichir l'ODH sur l'habitat indigne et la précarité énergétique - Mutualiser les observations afin de rendre plus lisible et efficace les informations transmises			
Pilotage stratégique	DDTM	Pilotage opérationnel	1. MTPM 2. CAF/ADIL en lien avec les EPCI 3. CD (développement territorial)
Partenaires	ALEC, Citémétrie, bien chez soi, AREVE, Soliha, Habitat et humanisme		
Territorialisation	A l'échelle départementale		

	• Formation des acteurs de proximité à échelle communale (CCAS, mairies, centres sociaux) • TPM territoire précurseur • Rencontres et partages des bonnes pratiques : échelle départementale ou intercommunale • Observations à échelle intercommunale et UTS	
Moyens	•	
Prise en compte de l'existant	• Maison de l'habitat • Dispositif SARE • Démarches de chantiers d'insertion • Mise en place d'une convention annuelle entre la CAF et l'ADIL permettant de mener des actions innovantes sur le territoire • Convention territoire global de TPM – Axe « L'habitat, le cadre de vie et la participation des habitants - <i>Enjeux Améliorer le cadre de vie et favoriser l'accès ou le maintien à un logement de qualité</i> »	
Indicateurs	De réalisation	D'impact
	• Actions de communication, d'information et de sensibilisation • Mutualisation des observations sur le volet habitat indigne	• Conventions signées entre CAF et communes • Partenariats formalisés avec le monde des artisans

Axe 5 – L’animation et la gouvernance du plan

Axe 5	L’animation et la gouvernance	
Ambition	5.1 Porter le plan au travers d’une gouvernance renforcée	Priorité de premier niveau
Action	Gouverner et animer le plan	

Rappel des constats	Un PDALHPD qui a manqué d’animation et de portage sur le long terme		
Objectifs	- Réimpulser la dynamique des comités responsables en allant au-delà du partage des bilans - Animer le plan sur la durée - Suivre la mise en œuvre des actions et les ajuster selon les besoins identifiés		
			
Modalités		Calendrier	
<u>Renforcer la place du plan dans le cadre des instances</u> Donner au CORESP un rôle de partage des bilans mais également de présentation du calendrier des instances techniques sur l’année afin que les partenaires puissent s’organiser pour y participer.		Equipe technique et animateur : Durée du plan Webinaire du PDALHPD : annuel sur la durée du plan	
<u>Suivre les avancées du plan afin d’en ajuster les besoins dans la durée</u> - Mettre en place des réunions techniques (programmées en amont) afin de suivre les avancées du plan et partager les difficultés - Construire un baromètre du PDALHPD			
<u>Animer et communiquer autour du plan et de sa mise en œuvre</u> - Réinitier l’équipe technique coanimée par le Département et l’Etat (réunions trimestrielles) - Identifier un animateur du plan ainsi que des référents thématiques - Organiser un webinaire du PDALHPD par an afin de réunir l’ensemble des partenaires et présenter les actions réalisées sur l’année - Organiser une demi-journée à mi-parcours du PDALHPD afin de présenter l’évaluation (Exemple : Premier temps de présentation du PDALHPD et de son évaluation à mi-parcours/ Second temps de partage, de tables rondes entre partenaires pour travailler ou présenter une thématique) - S’appuyer sur le laboratoire d’innovation sociale pour l’animation du plan			
<u>Mettre en place des actions de partage et de sensibilisation auprès des partenaires</u> - Mettre en place une journée par thématique pour préciser les interventions de chaque acteur. Travailler sur des études de cas. <i>Exemple : Réunir les acteurs du territoire pour trouver des solutions inspirantes pour être dans l’accompagnement logement et permettre l’orientation des publics.</i> - Former les travailleurs sociaux sur le Logement d'Abord dans un objectif visant à faire évoluer les pratiques			
Pilotage stratégique	DDETS/CD	Pilotage opérationnel	DDETS/CD

Partenaires	- Ensemble des partenaires du plan - Suivi des avancées du plan : Pilotes opérationnels indiqués sur l'ensemble des fiches actions	
Territorialisation	Var	
Moyens		
Prise en compte de l'existant		
Indicateurs	De réalisation	D'impact

Axe 5	L'animation et la gouvernance	
Ambition	5.2 Faire de l'observation et de l'évaluation le socle du suivi des besoins de la population	Priorité de second niveau
Action	Observer et mieux connaître les publics et leurs besoins	

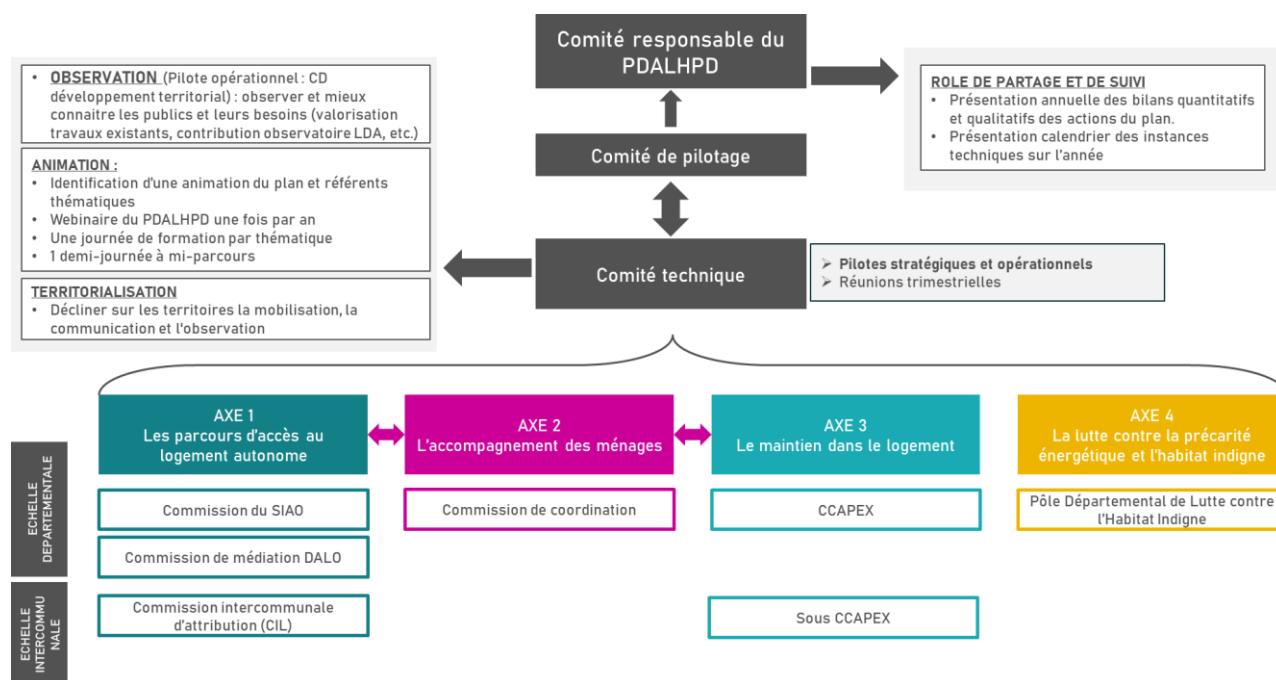
Rappel des constats	• Une observation à enrichir sur les besoins des publics du plan • Un enjeu de valorisation des travaux existants • Une nécessité de mieux connaître les besoins pour pouvoir développer les réponses adaptées		
Objectifs 	• Observer mais aussi partager les besoins des publics et leurs difficultés afin de proposer des réponses les plus adaptées • Mutualiser les observations afin de rendre plus lisible et efficace les informations transmises. • Bénéficier d'une vision objective des besoins par produit, territoire, public afin de développer les produits adéquats		
Modalités		Calendrier	
<u>S'appuyer et valoriser les travaux existants (SIAO, précarité énergétique, etc.)</u> • Diffuser les résultats des études réalisées (études sur les jeunes à la rue ou structure d'hébergement) afin de mieux comprendre leurs souhaits et orienter la programmation (cf. action 1) en ce sens		• Observatoire : en cours • Partage des bilans qualitatifs et quantitatifs : annuel • Réunions techniques trimestrielle sur la durée du plan	
<u>Contribuer à l'observatoire "Logement d'abord" en cours de création (Métropole/département/Etat) et le suivi de la CIA</u> déploiement d'une observation dynamique du public LDA sur la métropole (déploiement de SYNCHRO par Action Tank).			
<u>S'appuyer sur les données qualitatives des bilans réalisés</u> par les associations afin de contribuer aux différentes thématiques d'observation et réaliser un retour sur les dispositifs en place.			
<u>Faire vivre l'observatoire existant</u> • Renforcer le volet social et hébergement et logement adapté • Instaurer d'avantage de temps de partage			
Pilotage stratégique	DDETS/CD	Pilotage opérationnel	CD (développement territorial)

			observation : SIAO Action Tank : Métropole de Toulon
Partenaires	• Ensemble des partenaires du plan		
Territorialisation	- Ensemble du département - Observatoire LDA : Métropole de Toulon		
Moyens	• Moyens : LDA Métropole		
Prise en compte de l'existant	•		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
	- Mise en place de l'observatoire LDA et de SYNCHRO - Mise en place de temps de partage	- Meilleure connaissance des publics - Meilleure orientation des publics	

Axe 5	L'animation et la gouvernance	
Ambition	5.3 Coordonner les acteurs autour d'une ambition commune	Priorité de troisième niveau
Action	Coordonner les acteurs de manière territorialisée	

Rappel des constats	Une multitude de plans, schémas et actions portés par les partenaires du plan, une nécessité d'entrer en complémentarité		
Objectifs 	- Poursuivre la sensibilisation des partenaires et élus - Prendre en compte l'ensemble des plans existants		
Modalités			Calendrier
Permettre aux EPCI de disposer d'une véritable feuille de route - Communiquer annuellement sur les fiches territoriales du PDALHPD - Collecter les retours sur la fiche territoriale afin de suivre la mise en œuvre des propositions de manière annuelle - Ajuster les modalités opérationnelles selon l'évolution des besoins			Suivi de la feuille de route annuelle et sur la durée du plan
Pilotage stratégique	DDETS/CD	Pilotage opérationnel	CD (développement territorial)
Partenaires	• Ensemble des partenaires du plan		
Territorialisation	• Ensemble du département		
Moyens	•		
Prise en compte de l'existant	•		
Indicateurs	De réalisation	D'impact	
	- Mise en place d'actions de formation et de sensibilisation - Réalisation et communication des fiches territoriales	•	

La gouvernance du plan



Synthèse du pilotage des actions

Axe	Ambition	Action	Pilote stratégique	Pilote opérationnel
1	1.1 Produire une offre adaptée pour fluidifier les parcours des ménages en grande précarité	Produire et suivre l'offre adaptée	DDTM+ DDETS	DDTM+ DDETS
		Sensibiliser et communiquer sur l'offre adaptée	DDETS/CD	Maison de l'Habitat
	1.2 Fluidifier les parcours	Accélérer et coordonner l'accès au logement des personnes les plus précaires Modalité 1 : 1. Travailler sur les sorties des structures AHI	DDETS	DDETS
		Modalité 2. Clarifier les conditions d'accès au logement et au logement adapté	DDETS	SIAO AR HLM
		Modalité 3. Favoriser les mutations internes au sein du parc social	DDETS	ARLM
		Modalité 4. Expérimenter de nouvelles formes d'habitat	DDETS	DDETS / CD
	1.3 Développer des réponses spécifiques pour les publics priorités	Répondre aux besoins des publics prioritaires	DDETS/EPCI	EPCI
		Répondre aux besoins des publics priorités par le plan Modalité 1. Répondre aux besoins des jeunes	DDETS / CD	SIAO MTPM ARS
		Modalité 2. Répondre aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap	DDETS / CD	ARS AR HLM CD Direction de l'autonomie
		Modalité 3. Proposer une offre adaptée et un accompagnement global aux personnes victimes de violences intrafamiliales quel que soit le lieu ou le type d'accueil	DDETS / CD	DDETS DDFE SIAO AR HLM EPCI
	1.4 Positionner le SIAO en véritable pivot des parcours d'accompagnement vers et dans le logement	Renforcer la place du SIAO	DDETS	SIAO
2	2.1 Travailler sur la complémentarité des mesures	Travailler sur la complémentarité des mesures d'accompagnement existantes (lisibilité des	DDETS/CD	CD(action sociale de proximité),

	d'accompagnement existantes	mesures, référent de parcours)		
	2.2 Accompagner les ménages défavorisés dans leurs projets d'habitat	Accompagner les ménages défavorisés dans leurs projets d'habitat (de la recherche du logement à son entrée)	DDETS	EPCI
	2.3 Mieux articuler les accompagnements autour des besoins spécifiques – Santé	Coordonner les actions portées par le monde de la santé et du logement : 1. Renforcer le volet santé au sein du SIAO (en lien étroit avec l'action issue de l'axe 1 « Renforcer la place du SIAO »)	Copilotage ARS DDETS	SIAO ARS
		Modalité 2. Outiller les partenaires	Copilotage ARS DDETS	ARS ARHLM
		Modalité 3. Créer ou renforcer de nouveaux modes de coopérations entre les secteurs médico social, sanitaire et social	Copilotage ARS DDETS	ARS
	2.3 Mieux articuler les accompagnements autour des besoins spécifiques – Insertion et logement	Permettre un accompagnement global insertion et logement : Modalité 1. Concourir à l'acculturation et à la coordination des intervenants	DDETS/CD	CD (solidarités logement)
		Modalité 2. Garantir la bonne articulation des accompagnements en veillant à la coordination systématique des intervenants et à l'activation des dispositifs :	DDETS/CD	CD (solidarités logement) / TPM
		Modalité 3. faire émerger des axes de travail visant à améliorer l'accompagnement du public allocataire du RSA	DDETS/CD	ADIL
	3	3.1 Agir le plus en amont possible pour maintenir les ménages au sein de leur logement		
		Déployer les mesures d'aller-vers	DDETS/CD	CCAPEX/CD(action sociale de proximité) / MTPM
	3.2 Repositionner la CCAPEX comme le socle de la prévention des expulsions	Renforcer la CCAPEX	DDETS/CD	DDETS/CD (action sociale de proximité)
	3.3 Parler le même langage afin de mieux préconiser et articuler les mesures	Parler le même langage afin de mieux préconiser et articuler les mesures	DDETS/CD	ADIL

4	4.1 Repérer et agir sur le logement indigne de manière globale	Repérer et agir sur le logement indigne de manière globale	ANAH	DDTM CAF
	4.2 Accompagner tous les ménages de l'identification à la résorption des situations de précarité énergétique et habitat indigne	Repérer et accompagner les situations de précarité énergétique et d'habitat indigne des ménages	PDLHI	DDTM DL ANAH
	4.3 Coordonner et décloisonner les actions en matière de précarité énergétique et d'habitat indigne	Coordonner et décloisonner les actions en matière de précarité énergétique et d'habitat indigne 1. Clarifier le rôle de chacun par la formalisation de partenariats et de conventions	DDTM	MTPM
		2. Rendre plus lisibles et efficaces les dispositifs	DDTM	CAF/ ADIL en lien avec les EPCI
		3. Observer	DDTM	CD (développement territorial)
5	5.1 Porter le plan au travers d'une gouvernance renforcée	Gouverner et animer le plan	DDETS/CD	DDETS/CD
	5.2 Faire de l'observation et de l'évaluation le socle du suivi des besoins de la population	Observer et mieux connaître les publics et leurs besoins	DDETS/CD	CD (développement territorial) observation : SIAO Action Tank : Métropole de Toulon
	5.3 Coordonner les acteurs autour d'une ambition commune	Coordonner les acteurs de manière territorialisée	DDETS/CD	CD (développement territorial)

Annexes

- Schéma domiciliation
- Schéma régional d'accueil des réfugiés